



Activités complémentaires pendant le chômage

Un pas vers
une occupation à temps plein ?

Préambule



Pour les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE), la quête d'une (nouvelle) entrée sur le marché du travail mène dans certains cas à une occupation de courte durée par le biais de contrats journaliers ou hebdomadaires. Cette occupation de courte durée s'inscrit dans le cadre de la flexibilisation du marché du travail, qui est déjà en cours depuis les années 1980. L'un des avantages d'une occupation de courte durée est que les chômeurs accèdent plus facilement à un emploi à temps plein sur le marché du travail. En effet, ce type d'occupation permet au chômeur d'acquérir de l'expérience professionnelle et de rester en contact avec le monde du travail. En outre, le chômeur occupé conserve le droit à une allocation de chômage pour les jours non travaillés dans le cas où une telle période d'occupation de courte durée ne couvre pas tous les jours ouvrables d'un mois. Toutefois, le risque existe que le chômeur enchaîne ainsi les contrats de courte durée durant une longue période. De ce fait, l'occupation et les conditions de travail futures des chômeurs occupés sont en effet influencées de manière négative et il y a un risque que leur bien-être en pâtit en raison d'une insécurité en matière d'emploi et de revenus.

Dans cette étude, nous examinons les chômeurs demandeurs d'emploi ayant des activités complémentaires. Les activités complémentaires sont des jours travaillés pendant une période de chômage, mais qui n'entraînent pas une sortie du chômage. Étant donné que le travail n'est pas cumulable avec une allocation de chômage, le chômeur est obligé de biffer sur sa carte de contrôle les jours où il exerce une activité. Par exemple, un demandeur d'emploi entre au chômage le 15 mars et en sort le 1^{er} juin. Tous les jours travaillés entre le 15 mars et le 1^{er} juin qui sont biffés de la carte de contrôle sont considérés comme des jours d'activité complémentaires. Le spotlight de l'ONEM « Chômeurs demandeurs d'emploi avec activités complémentaires en 2017 »¹ a déjà montré que 25,7 % des CCI-DE exerçaient une activité complémentaire à temps plein (sous contrat de travail dans la semaine allant de lundi à samedi) au cours de leur période de chômage et 7,2 %, un travail occasionnel (les prestations le dimanche et/ou sans contrat de travail, pour son propre compte).

Cette étude approfondit cette dynamique entre chômage et travail, laquelle reste cachée au milieu des chiffres de chômage dynamiques parce qu'elle ne correspond pas à une entrée ou à une sortie du chômage. L'étude est construite autour des questions suivantes :

- *Quelle est l'ampleur des activités complémentaires pour le groupe des CCI-DE ?*
- *Comment les activités complémentaires s'inscrivent-elles dans le cadre du trajet général de ces demandeurs d'emploi, tant au cours des périodes de chômage qu'en dehors de celles-ci ?*
- *Quelles sont les caractéristiques des CCI-DE exerçant des activités complémentaires et comment influencent-elles leur trajet ?*

Au moyen de ces questions, nous apportons un éclairage nouveau concernant l'effet d'une occupation de courte durée sur l'activation des chômeurs et les chômeurs qui courrent ou non un risque accru de se retrouver coincés dans une situation de chômage avec des activités complémentaires sans parvenir à entrer de manière durable sur le marché du travail.

¹ Publié en juin 2019 sur <https://www.onem.be/fr/documentation/publications/etudes>.

Table des matières

Préambule	3
1 Méthodologie	5
2 Le volume des activités complémentaires en 2018	9
3 La place des activités complémentaires dans le trajet du demandeur d'emploi	13
3.1 Les séquences et leurs transitions de statuts – aperçu général	15
3.2 Séquences et transitions au sein de différents modèles	23
4 Le profil des CCI-DE exerçant des activités complémentaires	33
5 Conclusion	37
6 Annexe A – Description méthodologique étendue.....	41
7 Annexe B – Résultats de l'analyse de régression logistique multinomiale	47



1

Méthodologie

Avant de passer à l'analyse, nous expliquons brièvement les questions de recherche envisagées, ainsi que la méthode utilisée pour tenter d'y répondre. Dans un souci de lisibilité, nous nous limitons ici à une description en termes généraux. Pour une description technique plus détaillée de la méthodologie, nous vous renvoyons à l'annexe A.

Nous avons sélectionné pour cette étude tous les CCI-DE qui ont exercé en 2018 une occupation à temps plein et/ou un travail occasionnel² pendant une période de chômage. Afin de déterminer la présence de ces activités complémentaires, nous nous basons sur les données des cartes de contrôle introduites par les chômeurs. Étant donné que le travail n'est pas cumulable avec une allocation de chômage, le chômeur est obligé de biffer sur sa carte de contrôle les jours où il exerce une activité. Ces cartes de contrôle sont dès lors une source d'informations précieuses et détaillées au sujet des activités effectuées pendant les mois de chômage.

Pour chacun des CCI-DE de 2018, les données disponibles des cartes de contrôle de 2018 ont été consultées afin d'identifier les périodes précises de chômage et afin de déterminer s'ils ont effectué des activités complémentaires pendant la période de chômage au cours de cette année-là. Lors de la sélection des CCI-DE qui ont exercé des activités complémentaires en 2018, il n'a pas été tenu compte du mois d'entrée ou de sortie du chômage, étant donné que nous ne savons pas avec certitude si les jours travaillés au cours de ces mois-là se situent ou non dans la période de chômage. Il en résulte donc une légère sous-estimation du nombre de personnes ayant de courtes périodes de chômage avec activités complémentaires.³

Pour les chômeurs sélectionnés, le nombre de jours de chômage et le nombre de jours d'activités complémentaires ont ensuite été déterminés par mois au moyen des grilles provenant des cartes de contrôle.⁴ Les données de la grille permettent de déterminer l'importance du nombre d'activités complémentaires pour

² Bien qu'il existe encore d'autres formes d'activités complémentaires, nous nous concentrerons dans la présente étude sur les deux activités les plus fréquentes : le « travail à temps plein » (sous contrat de travail dans la semaine allant de lundi à samedi) et le « travail occasionnel » (les prestations le dimanche et/ou sans contrat de travail, pour son propre compte).

³ Cette délimitation est conforme à la méthodologie utilisée dans la publication précitée de juin 2019 et y est expliquée plus en détail.

⁴ Les mois d'entrée et de sortie ont également été pris en compte. Cela diffère de l'approche pour la sélection des chômeurs ayant des activités supplémentaires, où les mois d'entrée et de sortie ne sont pas pris en compte. L'approche plus stricte de la sélection est nécessaire pour être certain de ne pas sélectionner des chômeurs qui n'exercent pas d'activités supplémentaires. La raison pour laquelle nous incluons ces mois dans les analyses est pour qu'aucune information ne soit perdue en supprimant ces mois et parce que l'omission d'un mois compliquerait l'interprétation dans l'analyse séquentielle. Les mois d'entrée et de sortie sont considérés comme mois de chômage (s'il n'y a pas de jours travaillés) ou comme mois de chômage avec des activités supplémentaires (s'il y a des jours travaillés). Les analyses se rendent compte du fait que les jours travaillés au cours de ces mois ne se situent pas par définition durant la période de chômage.

cette année-là et nous donnent donc un aperçu du nombre de jours pour lesquels aucune allocation de chômage ne doit être versée au chômeur parce qu'il effectue un travail de courte durée. Ces données nous permettent dès lors de traiter la première question de cette étude.

Pour le deuxième volet de cette enquête, nous examinons les activités des personnes sélectionnées pour la période de janvier 2016 à mars 2019 inclus. Nous combinons à cette fin des données relatives aux périodes de chômage (au moyen des grilles) et des données issues d'autres ensembles de données afin de pouvoir également avoir un aperçu de leur trajet en dehors des périodes de chômage. En premier lieu, les données relatives aux personnes sélectionnées sont complétées par des données relatives à d'autres régimes relevant de la compétence de l'ONEM : les mesures en matière d'emploi et d'activation qui relèvent de la compétence de l'ONEM dans la période concernée, les dispenses pour suivre des études ou une formation professionnelle et les travailleurs à temps partiel involontaire.

L'on a ensuite eu recours à la procédure « JoursDimona ». Cette procédure permet, pour des mois spécifiquement délimités, de demander des informations pour chacune des personnes sélectionnées concernant le nombre de jours de travail (Dimona), l'incapacité de travail (mutualités), le décès (Registre national) et la pension (service des pensions). Ainsi, nous disposons, par mois, du nombre de jours travaillés (dans le cadre d'un contrat de travail ou en tant qu'indépendant) ainsi que du nombre de jours d'incapacité de travail et, le cas échéant, également de la date du décès ou de la date de la pension. Étant donné que les activités complémentaires effectuées pendant des périodes de chômage sont également déclarées dans la banque de données Dimona, les données obtenues par ce biais concernant une occupation ont uniquement été ajoutées pour les mois situés en dehors de la période de chômage. Les données relatives à l'incapacité de travail, au décès et à la pension ont été recueillies pour tous les mois. Enfin, nous avons également examiné, pour les personnes sélectionnées, dans quelle mesure elles étaient, au cours de la période suivie, enregistrées auprès des services régionaux en tant que demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement. Ce statut peut en effet être vu comme une indication d'une éventuelle perception du revenu d'intégration. En tenant compte de toutes ces positions socio-économiques possibles, nous obtenons un aperçu unique et complet du trajet de ces personnes sur une période de plus de trois ans.

En utilisant ces données, nous déterminons le statut⁵ de chaque personne par mois. Un statut est la combinaison spécifique d'événements (travail, chômage, incapacité de travail, pension, etc.) qui surviennent au cours de ce mois-là pour une personne. Par exemple : si une personne a reçu une allocation de chômage pendant quelques jours et a, en outre, été en incapacité de travail, le statut de cette personne pour ce mois-là est alors « Allocation de chômage et d'incapacité de travail ». La composition des différents statuts est expliquée plus en détail dans l'annexe A.

Nous classons ensuite ces statuts mensuels par personne par ordre chronologique et constituons ainsi ce que l'on appelle une séquence de statuts, à savoir une liste de statuts classés sur une ligne du temps. Grâce à une analyse de la séquence sociale, une méthode exploratoire et descriptive permettant d'analyser de telles lignes du temps, nous pouvons examiner les transitions entre les différents statuts, ce qui nous permet de comprendre la stabilité ou la turbulence de statuts. En outre, nous avons essayé d'identifier au sein de ces séquences des modèles fréquents : nous groupons les séquences similaires au moyen du *clustering* (regroupement). De cette manière, nous sommes capables de comprendre comment les activités complémentaires s'intègrent de manière différente dans des périodes situées dans et en dehors du chômage et, donc, comment des périodes de chômage avec activités complémentaires font partie de différents trajets que les chômeurs peuvent potentiellement parcourir.

⁵ Le terme « statut » dans le sens d'*« état »* est propre à la méthodologie de l'analyse des séquences sociales et ne peut pas être confondu avec le terme « statut » qui indique, quant à lui, un certain droit ou une certaine position socio-économique (p. ex. le statut de chômage).

Enfin, nous établissons un lien entre les modèles répertoriés et les caractéristiques individuelles des intéressés. Grâce à une méthode de régression, nous obtenons des variables socio-économiques, lesquelles peuvent expliquer des différences entre les modèles. L'on peut ainsi établir clairement, pour chaque « trajet type », les chômeurs qui ont plus ou moins de risques de s'y retrouver. Cela nous permet non seulement de mieux comprendre qui sont les chômeurs ayant des activités complémentaires, mais également p. ex. de dresser un aperçu des personnes qui ont plus ou moins de risques de sortir avec succès du chômage pour un travail à temps plein ou de celles qui ont justement davantage de risques de trouver uniquement des occupations successives de courte durée.



2

Le volume des activités complémentaires en 2018

En 2018, 126 765 CCI-DE (21,7 %) sur 584 997 (exprimés en personnes uniques) ont exercé des activités complémentaires dans le courant d'au minimum un mois (travail à temps plein ou travail occasionnel) tandis qu'ils étaient CCI-DE. Nous examinerons dans cette section les rapports entre le nombre de mois indemnisés et les jours avec et sans activités complémentaires au sein de la population sélectionnée⁶. Le groupe sélectionné de chômeurs avec activités complémentaires a reçu au total 959 991 paiements en 2018. Cela signifie que les personnes de cette sélection ont reçu une allocation de chômage pour 7,6 mois en moyenne, et ce pour au moins 1 jour de chômage dans le mois concerné. Sur un total de 959 991 paiements, 489 174 paiements (soit 51,0 % du total) concernent des mois où les chômeurs ont également exercé des activités complémentaires.

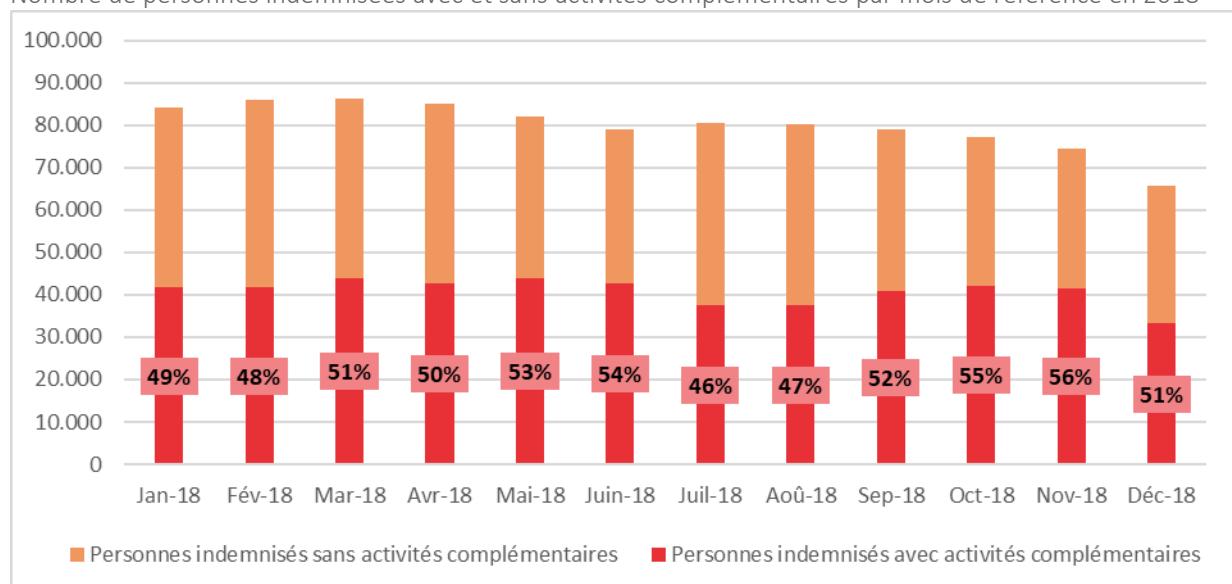
Le graphique 1 montre par mois de référence le nombre de personnes indemnisées⁷ qui ont combiné du chômage avec des activités complémentaires en 2018. À cet égard, l'on effectue une répartition entre les personnes indemnisées qui ont aussi encore effectué des activités complémentaires au cours de ce mois, et les autres. Les pourcentages dans les parties en rouge indiquent le pourcentage de personnes indemnisées qui exercent également des activités complémentaires, par rapport au nombre total de personnes indemnisées. Pour chaque mois de 2018, tant le nombre total de personnes qui sont indemnisées pour leur chômage que la proportion qui exerce également en plus des activités complémentaires, diffèrent. La proportion de personnes indemnisées exerçant des activités complémentaires fluctue entre 46 % et 56 % par rapport au nombre total de personnes indemnisées. Pour sept mois de 2018, le nombre de personnes indemnisées exerçant des activités complémentaires est plus important que le nombre de personnes indemnisées sans activités complémentaires. Au cours des mois d'été de juillet et août, nous observons un recul du nombre d'activités complémentaires, ainsi qu'au cours des mois d'hiver de janvier et février. En outre, la proportion d'activités complémentaires est plus importante en mai, juin, octobre et novembre.

⁶ Le spotlight « Chômeurs demandeurs d'emploi avec activités complémentaires en 2017 » de 2019 donne des informations supplémentaires quant à la situation du nombre de jours et de mois indemnisés avec et sans activités complémentaires pour l'ensemble de la population de CCI-DE.

⁷ Comme mentionné dans la procédure, l'on travaille dans cette étude avec des personnes plutôt qu'avec l'unité standard que sont les unités physiques. Par conséquent, dans la répartition par mois de référence, le nombre d'indemnisation est égal au nombre de personnes.

Graphique 1.

Nombre de personnes indemnisées avec et sans activités complémentaires par mois de référence en 2018

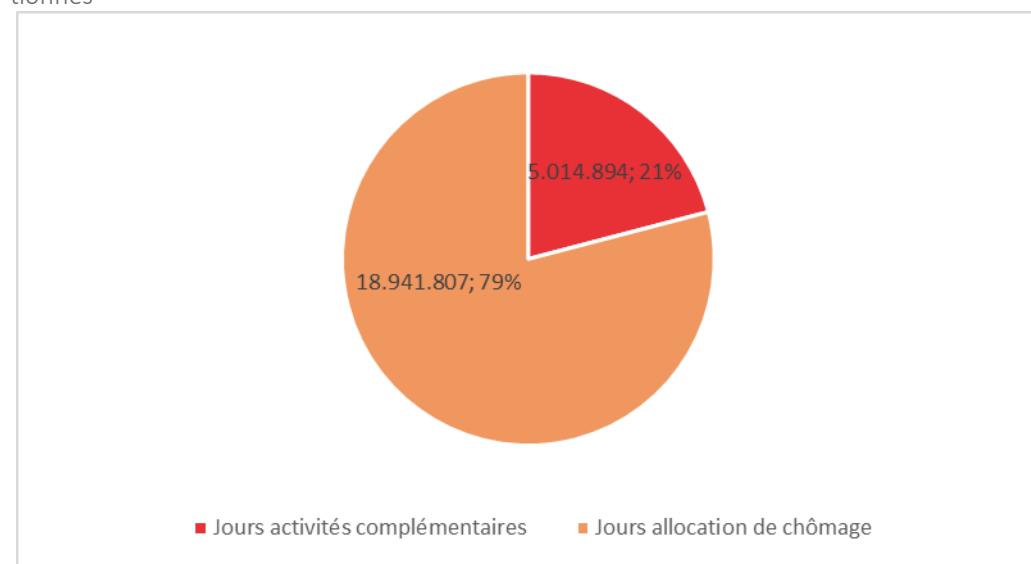


Sur un total de 489 174 indemnisations pour des mois où les chômeurs ont également exercé des activités complémentaires, les activités complémentaires couvrent dans 31 % des cas plus de deux semaines de travail et dans 41 % des cas, elles couvrent une semaine ou moins. Pour les autres paiements, l'on a noté plus d'une mais moins de 2 semaines d'activités complémentaires.

Les 959 991 indemnisations versées aux chômeurs qui exerçaient également des activités complémentaires en 2018, portent sur 18 941 807 jours de chômage indemnisés. En outre, ce groupe compte 5 014 894 jours d'activités complémentaires au cours de sa période de chômage (jours pour lesquels aucune allocation de chômage n'a dès lors été payée). En moyenne, un CCI-DE avec activités complémentaires a donc travaillé 40 jours pendant sa période de chômage en 2018. Proportionnellement, cela signifie que 21 % des jours situés dans la période de chômage ne sont pas indemnisés, parce que l'intéressé exerce pendant ce temps-là un travail rémunéré (graphique 2).

Graphique 2.

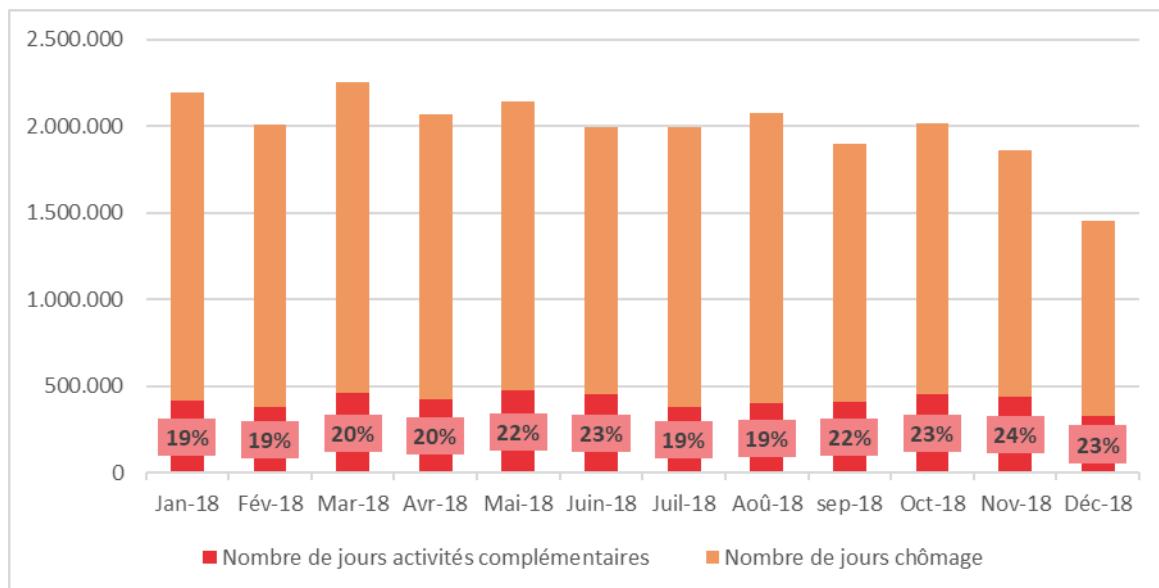
Nombre de jours d'activités complémentaires et d'allocations de chômage en 2018 pour les chômeurs sélectionnés



Enfin, le graphique 3 montre, par mois de 2018, le nombre de jours de chômage et d'activités complémentaires pour le groupe sélectionné de chômeurs. Pour chacun des mois, le nombre de jours d'activités complémentaires représente 19 % à 24 % du nombre de jours de chômage. En 2018, on a en moyenne 10,24 jours d'activités complémentaires par personne.

Graphique 3.

Nombre de jours d'activités complémentaires et de chômage par mois en 2018





3

La place des activités complémentaires dans le trajet du demandeur d'emploi

Dans cette section, nous examinerons les données relatives à la période de suivi étendue allant de janvier 2016 à mars 2019 inclus. Pour chacun des chômeurs sélectionnés ayant des activités complémentaires, une ligne du temps a été tracée (ce que l'on appelle une « séquence de statuts »), sur laquelle sont mentionnés les statuts par mois. En construisant des séquences pour une période de suivi plus longue, il est possible d'analyser comment les activités complémentaires s'inscrivent dans le cadre du trajet des demandeurs d'emploi, et ce tant dans les périodes de chômage qu'en dehors de celles-ci. Ce faisant, nous examinons en premier lieu, de manière générale, les séquences et les transitions entre statuts. La fréquence des transitions nous donne une idée de la stabilité des statuts et du degré de turbulence au sein des séquences. En d'autres termes : cela nous donne une idée du temps qu'une personne passe dans un même statut et des statuts que l'on alterne dans la période de la séquence.

Dans un deuxième temps, les séquences sont regroupées, si bien que l'on distingue différents modèles de séquence. Les modèles diffèrent sur le plan des statuts à partir desquels les séquences sont constituées. Les séquences par modèle sont analysées afin d'avoir une meilleure compréhension de la manière dont le chômage avec activités complémentaires s'intègre dans différentes périodes dans et en dehors du chômage. À cet égard, nous examinons si et comment des activités complémentaires durant des périodes de chômage donnent lieu à une occupation à temps plein.

Afin de pouvoir analyser une telle quantité importante de données, les différents statuts sont indiqués au moyen de codes alphabétiques, représentés ci-après dans le tableau 1. Certains statuts ont été regroupés (vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans l'annexe A). Dans la première colonne, chaque statut se voit également attribuer une couleur. Ces couleurs seront utilisées dans les graphiques de cette section et de la section suivante afin de visualiser les différents statuts (et par conséquent les séquences possibles). Lorsque des statuts sont apparentés, ils reçoivent également à cette fin des teintes de couleur similaires (p. ex. : une teinte brune pour tous les statuts avec une forme d'incapacité de travail). La brève description de la dernière colonne est utilisée dans les légendes des tapis des séquences (des représentations visuelles des séquences).

Tableau 1. Aperçu des statuts

Couleur	Statut	Description	Description brève
Jaune	V	Allocation de chômage	chômage
Bleu foncé	B	< 1 semaine de travail	travail (peu)
Cyan	Q	1-2 semaines de travail	travail (moyen)
Cyan	P	> 2 semaines de travail	travail (beaucoup)
Vert foncé	VB	Allocation de chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires	activités complémentaires (peu)
Vert vif	VQ	Allocation de chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires	activités complémentaires (moyen)
Vert vif	VP	Allocation de chômage et > 2 semaines d'activités complémentaires	activités complémentaires (beaucoup)
Orange	O	Mesures de soutien à l'emploi	mesures de soutien à l'emploi
Brown	E	Allocation d'incapacité de travail	incapacité de travail
Brown	PE	Travail et allocation d'incapacité de travail	incapacité de travail et travail
Orange	VE	Allocation de chômage et d'incapacité de travail	incapacité de travail et chômage
Orange	VPE	Allocation de chômage et d'incapacité de travail et activités complémentaires	incapacité de travail et activités complémentaires
Rose	L	Obligation d'inscription comme demandeur d'emploi (indication d'une éventuelle perception du revenu d'intégration)	obligation d'inscription
Noir	K	Inactif (pension ou décès)	inactif
Grise	R	Catégorie restante (combinaisons de statuts peu fréquentes)	reste
Grise	NA	Pas d'informations disponibles	pas d'informations

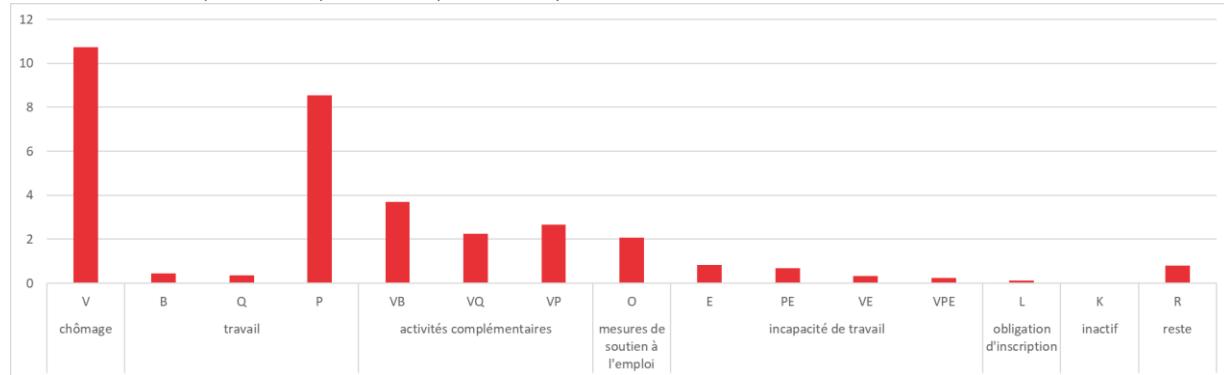
3.1

Les séquences et leurs transitions de statuts – aperçu général

Sur une période de 39 mois, une séquence (donc, le trajet parcouru par un demandeur d'emploi) contient en moyenne près de onze mois uniquement de chômage (V), huit mois et demi de chômage avec travail (VB, VP et VQ) et neuf mois et demi de travail en dehors d'une période de chômage (P, B et Q) (voir graphique 4).

Graphique 4.

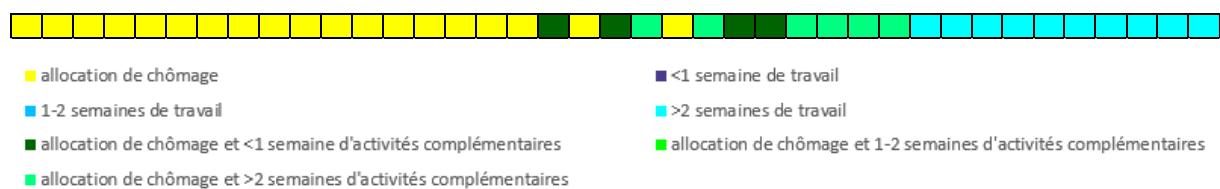
Nombre de mois par statut pour la séquence moyenne



Lorsque nous examinons les séquences de statuts, il apparaît clairement qu'un individu moyen n'est pas uniquement chômeur complet durant onze mois consécutifs. Dans l'étude, nous allons représenter graphiquement les séquences en utilisant les couleurs décrites dans le tableau 1. A titre de référence : les couleurs des statuts les plus couramment utilisés dans l'analyse sont le jaune pour les allocations de chômage (V), trois tons de bleu pour le travail (B, Q, P) et trois tons de vert pour le chômage avec activités complémentaires (VB, VQ, VP). Le graphique 5 montre un exemple fictif de séquence de statuts. La séquence commence par une période de 17 mois de chômage (jaune) et se termine par une période de 9 mois d'emploi (bleu). Entre les deux, il y a une période de 12 mois pendant laquelle on alterne entre le vert foncé, le jaune et le vert clair. Ce sont des mois de chômage avec ou sans activités complémentaires.

Graphique 5.

Example de un séquence de statuts (fictif)



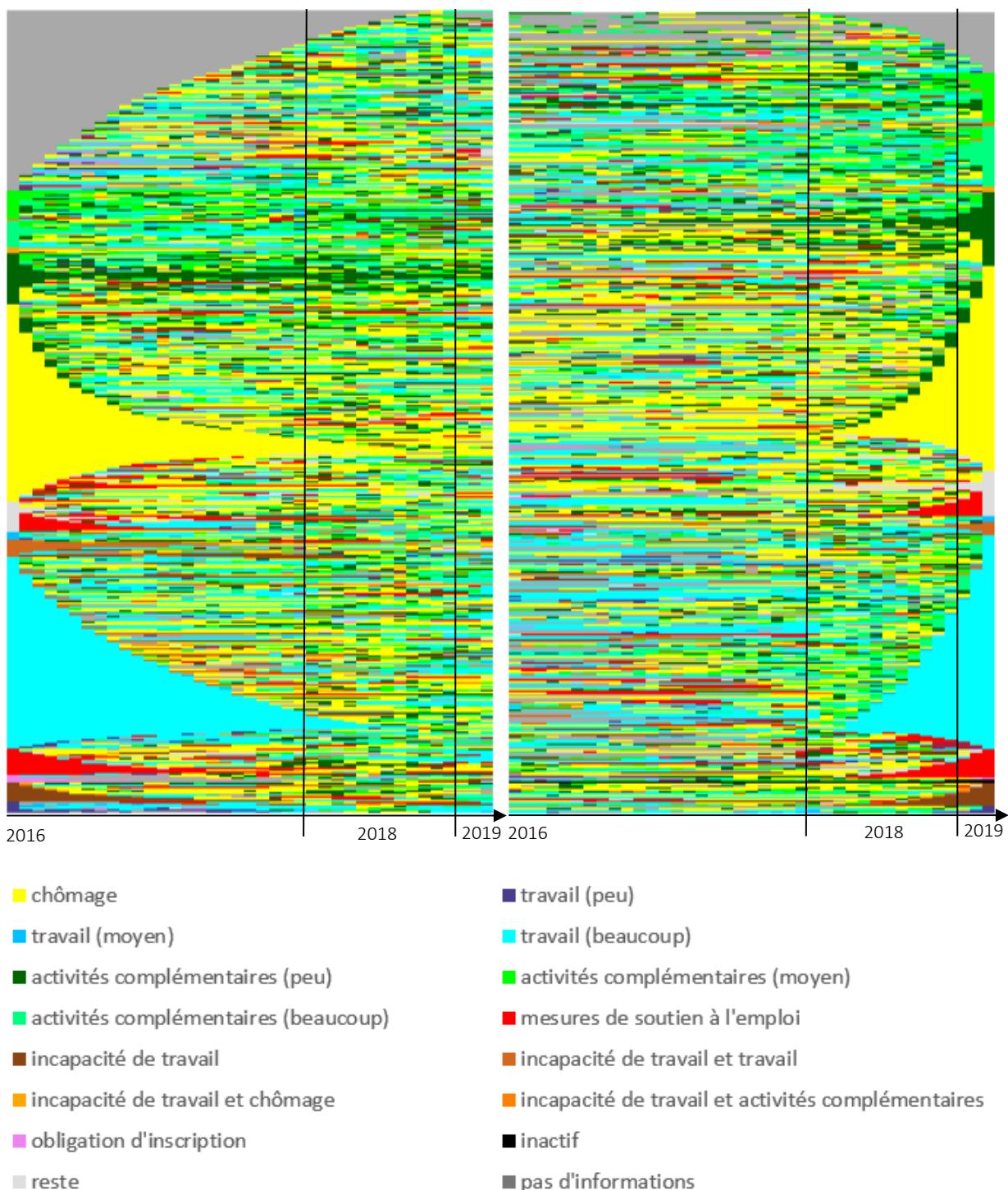
Le graphique 6 reflète les 126 765 séquences dans deux tapis des séquences classés différemment. Les séquences sont placées les unes en dessous des autres. Horizontalement, ce sont les statuts par mois et par séquence qui sont représentés chronologiquement sur une ligne du temps allant de janvier 2016 à mars 2019 inclus. En d'autres termes, chaque ligne est une séquence classée chronologiquement. La différence entre les deux tapis des séquences est que nous classons les séquences verticalement, si bien que les séquences qui sont très similaires pour ce qui est de l'ordre des statuts sont placées juste au-dessus ou juste en dessous les unes des autres. Dans le premier cas, nous trions sur la base du premier statut et toutes les séquences ayant le même statut sont placées au-dessus ou en dessous les unes des autres. Ensuite, au sein d'un même groupe de statuts, l'on continue le classement sur la base du deuxième statut, etc., jusqu'au dernier statut inclus. Le premier classement va donc de gauche à droite, ce qui implique surtout une visualisation des différentes séquences des intéressés sur la base de leur position socio-économique au début de

la période de suivi. Ce tapis des séquences est situé à gauche pour chacun des modèles. Le deuxième classement est inversé et commence par le dernier statut pour se terminer par le premier. Il permet donc de visualiser les séquences sur la base des positions socio-économiques à la fin de la période de suivi. Ce tapis des séquences est toujours situé à droite.

Visuellement, nous remarquons que des parties du tapis des séquences forment un mosaïque, ce qui indique des modifications fréquentes de statut au sein des séquences. Ce sont principalement les blocs verts, qui font référence aux statuts comportant du chômage et des activités complémentaires, qui sont plutôt éparpillés. Les blocs jaunes et surtout bleu clair forment plus fréquemment des périodes ininterrompues plus longues. Il s'agit de périodes plus longues constituées respectivement de chômage et de travail (presque) à temps plein.

Graphique 6.

Représentations visuelles des séquences selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.



Nous reprendrons encore cette visualisation par *cluster* (cf. partie 3.2), mais nous pouvons déjà faire, sur cette base, un certain nombre d'observations générales sur les trajets qui reviennent fréquemment parmi les personnes figurant dans notre sélection. Afin d'étayer l'interprétation des tapis des séquences également par des chiffres, nous pouvons cependant aussi examiner les passages ou les transitions d'un statut à l'autre sous la forme d'un tableau des transitions (tableau 2). Ce tableau résume les transitions de statuts des séquences issues du graphique 6. De ce fait, nous obtenons une idée de la fréquence du passage d'un certain statut à un autre. Dans les lignes du tableau sont indiqués les statuts de départ et dans les colonnes, les statuts que l'on a au cours du mois suivant. Dans les colonnes, nous lisons donc l'entrée dans un statut, tandis que dans les lignes, c'est la sortie d'un statut donné qui est affichée. Lorsque le statut reste identique, donc lorsqu'une personne a le même statut au cours d'un mois ainsi qu'au cours du mois suivant, les valeurs sont affichées sur la diagonale en raison de la position relative des lignes et des colonnes.

Nous examinons en premier lieu les transitions portant sur le statut « allocation de chômage » (V). La proportion la plus importante de transitions depuis ce statut retourne également vers ce statut (1 007 337 transitions, soit 76 % des entrées dans le statut V). Cela indique que les périodes de chômage se composent principalement de deux mois ou plus. Cela est visible dans le graphique 6 : l'on remarque non seulement des blocs plus importants indiquant des séquences plus longues à gauche et à droite des tapis des séquences, mais l'on retrouve également des périodes de chômage plus longues au sein des épisodes présentant davantage de turbulences (les parties avec un « modèle en mosaïque »). Les autres entrées dans le statut V proviennent principalement du statut « Chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires » (VB : 9 %). Cela est également visible sur le graphique 6, où une bordure vert foncé se dessine entre le bloc jaune du chômage et le bloc mosaïque. Il y a seulement une entrée limitée de 2 à 3 % à partir des statuts VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires), VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) et P (plus de 2 semaines de travail). Nous retrouvons un aperçu similaire dans le cadre des sorties du statut V : outre le flux sortant important vers le statut V (76 %), 11 % passent au statut VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires), 4 % au statut VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires), 3 % au statut VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) et 1 % au statut P (plus de 2 semaines de travail).

Ensuite, il y a les trois statuts pour le travail (P, Q et B), où nous remarquons que les statuts B (< 1 semaine de travail) et Q (1-2 semaines de travail) sont beaucoup moins fréquents. Tandis que 81 % des transitions de P (plus de 2 semaines de travail) retournent vers P (donc des périodes consécutives de travail environ à temps plein), le pourcentage de la diagonale s'élève seulement à 26 % pour B (< 1 semaine de travail) et à 15 % pour Q (1-2 semaines de travail). Cela indique que c'est surtout le travail à temps plein qui offre de la stabilité, si bien que des périodes ininterrompues plus longues apparaissent. Le graphique 6 confirme cela visuellement : c'est principalement la teinte bleue la plus claire qui forme des périodes ininterrompues plus longues. Pour les autres teintes de bleu, il y a seulement quelques bandes plus longues. Les statuts B (< 1 semaine de travail) et Q (1-2 semaines de travail) apparaissent donc surtout dans les blocs de courte durée. Les autres entrées dans le statut P (plus de 2 semaines de travail) proviennent principalement du statut VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires : 6 % du total des entrées). Pour B (< 1 semaine de travail) et Q (1-2 semaines de travail), les entrées viennent principalement de P (plus de 2 semaines de travail), avec respectivement 24 % et 38 % du total des entrées. Les sorties de P (plus de 2 semaines de travail) vont vers VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) et V (allocation de chômage), qui représentent chacun 4 % du total des sorties. Pour B (< 1 semaine de travail) et Q (1-2 semaines de travail), les sorties vont vers P (plus de 2 semaines de travail), avec respectivement 21 % et 38 % du total des sorties de ces statuts.

La valeur diagonale pour les statuts combinant chômage avec activités complémentaires s'élève à 40 % pour VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires) et VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires), et à seulement 29 % pour VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires).

Cette valeur est considérablement plus faible que les valeurs diagonales relatives pour le travail et le chômage, ce qui indique des périodes ininterrompues avec activités complémentaires plus courtes, principalement pour VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires). Les entrées de VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires) viennent principalement de V (allocation de chômage) (30 %), tout comme les sorties qui vont également vers V (allocation de chômage) (28 %). Les mois avec du chômage et seulement un nombre limité de jours de travail alternent donc le plus souvent avec des mois complets de chômage. Les entrées dans VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires) proviennent des deux autres statuts combinant chômage et activités complémentaires VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires : 23 %) et VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires : 17 %), ainsi que de V (allocation de chômage : 17 %). Les sorties de VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires) vers ces groupes s'élèvent à 22 % vers VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires), 21 % vers VB chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires) et 13 % vers V (allocation de chômage). Enfin, les entrées dans VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) viennent de VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires : 18 %), VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires : 12 %), P (plus de 2 semaines de travail : 12 %) et V (allocation de chômage : 12 %). Les sorties de VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) vont vers P (plus de 2 semaines de travail : 20 %), VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires : 16 %) et V (allocation de chômage : 9 %). Ce qui est frappant, ce sont les nombreuses sorties de VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) vers du travail à temps plein (P). Cela contraste avec les sorties des deux autres catégories avec activités complémentaires, où les sorties vers du travail à temps plein sont beaucoup plus limitées (4 % pour VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires) et 10 % pour VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires)).

En outre, la valeur diagonale pour le statut NA (pas d'informations disponibles) est élevée. Un total de 84 % de transitions depuis NA vont également vers NA. Cela indique des périodes ininterrompues plus longues pour lesquelles aucune information n'est disponible. Il s'agit en d'autres termes de personnes qui, dans les mois en question, ne se retrouvent pas dans un seul des statuts, pour lesquels l'ONEM dispose d'informations. Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes sont encore aux études et n'apparaîtront donc sur les écrans radars qu'une fois diplômées, ou il peut s'agir p. ex. de personnes qui déménagent de l'étranger pour s'installer en Belgique. Ces scénarios sont visibles dans le coin supérieur gauche du tapis des séquences de gauche du graphique 6 (statut inconnu au début de la période). En outre, il y a également des personnes qui, à l'issue de la période de suivi, n'apparaissent pas dans l'un des statuts précités durant plusieurs mois consécutifs (le coin supérieur droit du tapis des séquences de droite du graphique 6). Les personnes qui déménagent à l'étranger ou les jeunes qui (sans statut) emménagent chez leurs parents, en sont des éventuels exemples.

Tableau 2.

Tableau des transitions (en chiffres absolus)

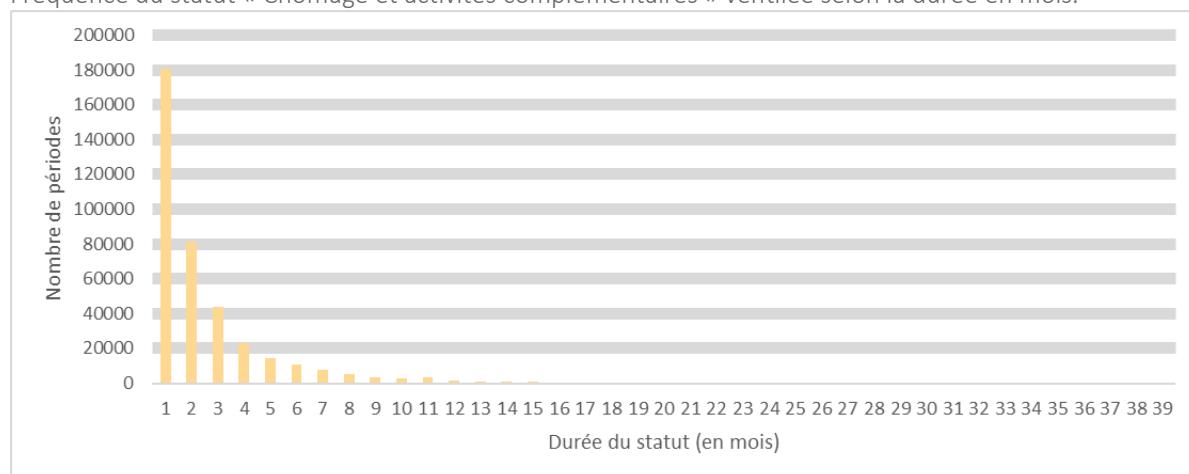
	[> V]	[> B]	[> Q]	[> P]	[> VB]	[> VQ]	[> VP]	[> O]	[> E]	[> PE]	[> VE]	[> VPE]	[> L]	[> K]	[> R]	[> NA]	Total
[V ->]	1.007.337	1.456	1.275	18.120	140.385	47.928	40.638	20.028	1.514	481	10.511	2.926	525	141	18.437	17.803	1.329.505
[B ->]	3.307	14.046	5.517	11.377	2.878	1.566	1.280	752	116	234	36	53	99	8	219	13.450	54.938
[Q ->]	2.754	4.925	6.388	16.585	2.122	2.040	2.148	400	44	343	27	105	49	7	174	5.518	43.629
[P ->]	37.133	13.231	16.470	854.042	20.152	19.609	41.321	5.119	320	17.336	397	1.595	126	25	1.330	21.463	1.049.669
[VB ->]	126.365	1.796	1.336	20.031	183.340	64.554	41.365	4.188	186	752	1.567	3.057	63	77	4.612	4.598	457.887
[VQ ->]	35.220	1.044	1.504	26.535	59.320	80.991	61.537	2.062	116	994	509	2.792	20	45	1.960	4.142	278.791
[VP ->]	26.468	1.188	2.139	64.386	32.681	53.461	130.086	1.899	101	2.074	317	3.840	18	24	1.615	8.315	328.612
[O ->]	16.452	842	648	9.988	3.246	1.679	1.672	199.724	134	323	192	111	22	8	17.578	4.401	257.020
[E ->]	5.055	167	140	571	836	467	407	260	76.813	2.794	7.922	1.977	14	18	567	1.954	99.962
[PE ->]	2.127	376	428	12.017	869	685	1.236	265	6.387	55.580	2.444	2.462	3	6	496	779	86.160
[VE ->]	10.690	18	17	234	1.767	724	604	253	9.013	712	11.793	2.307	1	5	636	167	38.941
[VPE ->]	3.268	41	57	1.719	2.675	2.340	3.412	145	2.564	2.284	2.343	7.317	1	3	282	98	28.549
[L ->]	1.047	182	248	870	93	30	14	47	6	8	3	3	10.727	-	977	2.350	16.605
[K ->]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.585	-	4.585
[R ->]	13.830	258	257	2.562	2.987	1.467	1.782	17.691	1.349	1.425	760	288	1.657	3	45.482	772	92.570
[NA ->]	39.361	14.994	6.772	14.075	8.218	4.739	6.248	4.812	1.787	226	252	106	2.282	35	908	544.832	649.647
Total	1.330.414	54.564	43.196	1.053.112	461.569	282.280	333.750	257.645	100.450	85.566	39.073	28.939	15.607	4.990	95.273	630.642	4.817.070

Nous complétons encore ces considérations avec une analyse séparée où les statuts VB (chômage et < 1 semaine d'activités complémentaires), VQ (chômage et 1-2 semaines d'activités complémentaires) et VP (chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) sont réunis en 1 statut « chômage avec activités complémentaires ». Nous faisons cela afin d'examiner dans quelle mesure la fragmentation des activités complémentaires est causée par la scission de cet événement en trois statuts différents. Pour le statut fusionné, nous avons calculé la durée des périodes consécutives en mois (graphique 7). Nous remarquons qu'environ la moitié des périodes de « chômage avec activités complémentaires » durent seulement 1 mois (47 %). Ensuite, nous voyons toujours moins de périodes à mesure que la durée en mois successifs augmente. Les périodes ayant une durée de 2 mois représentent 21 %. Les périodes ayant une durée de 3 mois ou plus représentent 32 %.

Cela indique que ce statut fusionné se présente de deux manières différentes. D'une part, il y a la part la plus importante de périodes courtes de 1 ou 2 mois successifs où l'on a ce statut (elles représentent ensemble environ 68 %, soit plus de 2/3). D'autre part, il y a (dans environ 1/3 des cas) des périodes plus longues de 3 mois consécutifs ou plus. Ainsi, l'on retrouve également 591 séquences qui sont entièrement composées de chômage avec activités complémentaires et qui ne contiennent aucun autre statut durant la période complète de 39 mois.

Graphique 7.

Fréquence du statut « Chômage et activités complémentaires » ventilée selon la durée en mois.



Concernant les périodes de chômage avec activités complémentaires, nous pouvons déjà conclure pour le moment qu'elles sont plutôt sujettes à des turbulences. Les périodes avec des statuts « chômage avec activités complémentaires » sont dispersées en raison de transitions fréquentes des unes vers les autres (il y a donc des changements réguliers dans la quantité d'activités complémentaires que l'on peut exercer), de transitions depuis et vers le statut chômage et (surtout pour chômage et plus de 2 semaines d'activités complémentaires) également depuis et vers du travail (statut P - plus de 2 semaines de travail). La durée des statuts est plutôt limitée. Même en regroupant les trois statuts « chômage et activités complémentaires », l'on constate que seul un tiers des périodes durent trois mois ou plus.

Outre les statuts « chômage et activités complémentaires », les statuts « chômage » (V) et « plus de 2 semaines de travail » (P) sont très fréquents. Ces statuts montrent davantage de stabilité, si bien que des périodes plus longues apparaissent plus souvent. Il est frappant de constater que le nombre de transitions directes entre ces deux statuts est très limité.

Les sorties des statuts qui portent sur des activités complémentaires vers du travail, diffèrent : Une part de 20 % des sorties du statut VP (chômage avec > 2 semaines d'activités complémentaires) concernent du travail à temps plein (P), tandis que pour VQ (chômage avec 1-2 semaines d'activités complémentaires), cette part s'élève à 10 % et, pour VB (chômage avec < 1 semaine d'activités complémentaires), elle n'est que de 4 %. La probabilité de sortir du chômage semble donc liée à l'intensité avec laquelle l'on exerce des activités complémentaires pendant le chômage. À cet égard, il convient néanmoins de faire remarquer que pour les statuts au début et à la fin d'une période de chômage et qui avoisinent donc un statut « plus de 2 semaines de travail », nous ne pouvons pas déduire si le travail effectué pendant le statut VP (chômage avec > 2 semaines d'activités complémentaires) se situe encore dans la période de chômage ou déjà en dehors de celle-ci. Nous pouvons dès lors supposer qu'une partie de ces statuts indiquent le début d'un travail dans le courant du dernier mois avec une allocation de chômage. Toutefois, le fait que le flux du statut VP (chômage avec > 2 semaines d'activités complémentaires) au statut V (allocation de chômage) n'est pas visible avec la même intensité révèle que cela ne constitue pas le facteur décisif dans le cadre de cette observation.

L'examen de la représentation des séquences dans le graphique 6 a déjà fait apparaître des différences entre les séquences sur le plan de leur composition (autres statuts), ainsi que sur le plan de la durée des périodes ininterrompues avec le même statut. Ainsi, certaines longues lignes sont de couleur jaune ou bleu clair (respectivement chômage ou travail), tandis que d'autres lignes affichent un modèle plus « turbulent » et plus varié. C'est pourquoi il est intéressant de grouper les séquences et d'examiner les différents modèles plus en détail. Nous le ferons dans le paragraphe suivant.

3.2

Séquences et transitions au sein de différents modèles

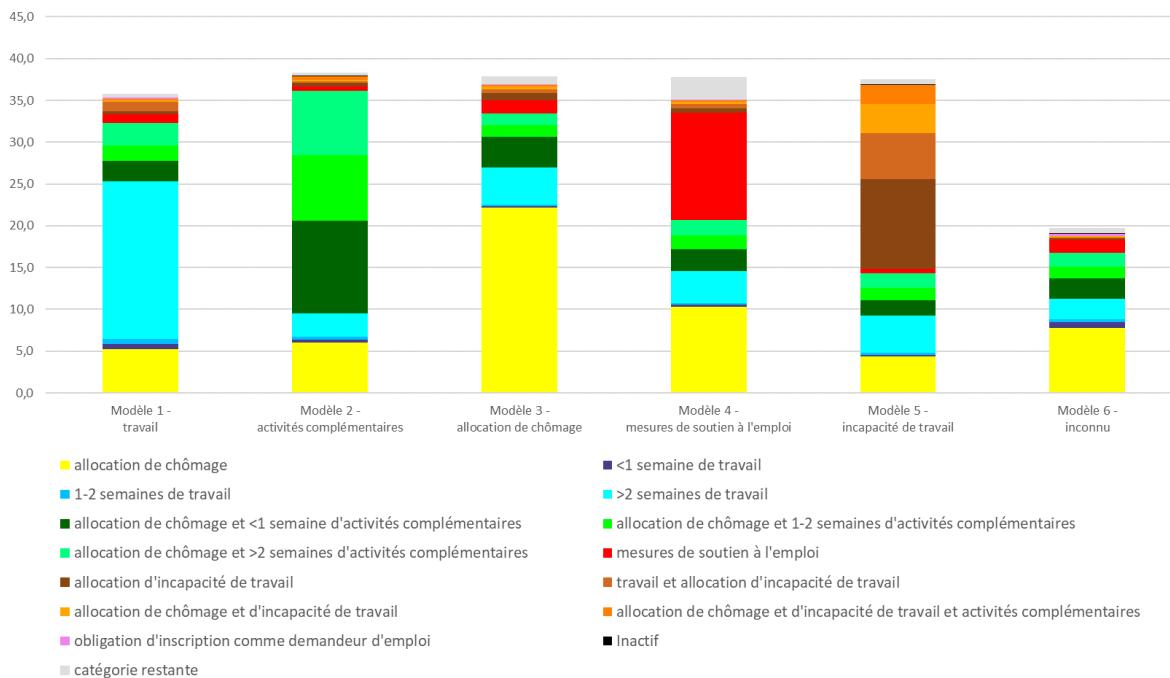
Dans cette section, nous examinons les six « modèles de séquence » différents, que nous pouvons distinguer au sein des séquences de chômeurs exerçant des activités complémentaires sur la base d'un *clustering*⁸. En d'autres termes, nous délimitons six groupes de personnes qui ont parcouru un trajet similaire durant la période de suivi. Nous examinons ici comment ces modèles diffèrent en ce qui concerne la composition des séquences ainsi que leur turbulence. De cette manière, nous sommes capables de comprendre comment le chômage combiné à des activités complémentaires peut s'intégrer de manière différente dans des périodes situées dans et en dehors du chômage et, dans une phase ultérieure (cf. partie 4), nous pouvons examiner quel rôle les caractéristiques individuelles des intéressés jouent à cet égard.

Le graphique 8 illustre les six modèles distincts. Sur la base de ces séquences moyennes, nous remarquons que la composition des séquences est clairement différente en fonction du modèle. Le modèle 1 représente 4 954 personnes (33 % du total) qui ont le statut « plus de 2 semaines de travail » pendant 19 mois en moyenne. L'on y compte un peu plus de cinq mois de chômage et, au total, sept mois en moyenne de chômage combiné avec des activités complémentaires. Le modèle 2 comprend 1 668 personnes (11 % du total) qui, au total, combinent durant 27 mois en moyenne du chômage avec différents volumes d'activités complémentaires. En outre, il y a en moyenne six mois composés exclusivement de chômage. Le modèle 3 reprend 4 090 personnes (27 % du total) qui ont en moyenne 22 mois de chômage et 6 mois de chômage combiné avec des activités complémentaires, principalement « chômage avec < 1 semaine d'activités complémentaires ». Le modèle 4 représente 1 109 personnes (7 % du total) qui se trouvent pendant 2/3 des mois dans un système de mesures de soutien à l'emploi ou de chômage. Au total, il y a également six mois en moyenne de chômage avec activités complémentaires. Le modèle 5 est un petit *cluster* avec seulement 454 personnes (3 % du total). En moyenne, il y a pour ces personnes une incapacité de travail dans plus de la moitié des mois. En outre, il y a quatre mois de chômage et cinq mois de chômage combiné avec des activités complémentaires. Enfin, le modèle 6 est une catégorie restante qui est caractérisée par un nombre important de mois pour lesquels aucune donnée n'est disponible. Pour les mois pour lesquels il y a bel et bien des données disponibles, la proportion de chômage est importante. Ce *cluster* compte 2 725 personnes (18 % du total). Dans un souci de lisibilité, nous donnons à chaque modèle le nom du statut qui est le plus représenté dans leurs séquences.

⁸ Les modèles sont obtenus en calculant les similitudes et les différences entre les séquences individuelles et en regroupant alors ces résultats. Il s'agit d'une partie de l'analyse des séquences sociales. Pour des raisons techniques, cette analyse a été effectuée sur un échantillon de 15 000 personnes sur une population totale de 126 765 CCI-DE avec activités complémentaires. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans l'annexe A.

Graphique 8.

Modèles de séquence de CCI-DE avec activités complémentaires (dans un nombre moyen de mois par statut)



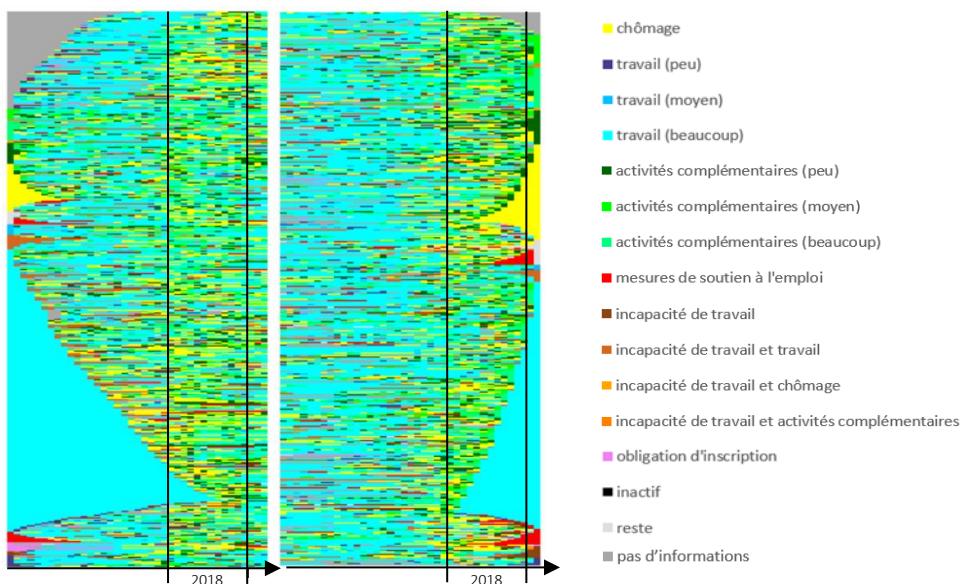
Tandis que le graphique 8 donne une idée de la séquence moyenne par modèle, nous pouvons ici aussi examiner plus en détail toutes les séquences au moyen de tapis des séquences. Nous présenterons par modèle les tapis des séquences suivant un classement tant de gauche à droite que de droite à gauche (conformément à la procédure pour le graphique 6). Ce classement contribue à la lisibilité des tapis des séquences étant donné que des blocs univoques par statut sont formés au début ou bien à la fin de la période de suivi. En analysant les deux classements en parallèle, nous obtenons une meilleure idée de ce qu'était la situation des personnes qui étaient au chômage en 2018 et qui exerçaient également des activités complémentaires dans les années précédant l'année 2018, ainsi que de la situation dans laquelle ces personnes se sont retrouvées après cette période de chômage avec activités complémentaires.

Ce qui frappe d'emblée dans les tapis des séquences, c'est que les modèles diffèrent entre eux quant à la couleur principalement présente (voir aussi le graphique 15 qui répète et juxtapose les tapis des séquences pour les six modèles).. Cela est lié au fait que le centre de gravité pour chacun des modèles se situe au niveau d'un autre statut.

Dans le modèle 1-travail, c'est la couleur bleu clair qui est principalement présente, laquelle correspond à plus de 2 semaines de travail par mois (P) (graphique 9). Nous remarquons de longues périodes ininterrompues de cette couleur bleue, ce qui indique une situation de travail plutôt stable. Ce que toutes ces personnes ont cependant en commun par définition, est le fait qu'elles ont, dans le courant de 2018, connu une période de chômage (avec activités complémentaires) malgré leurs longues périodes ininterrompues de travail à temps plein. Cela s'exprime comme une période de turbulence relativement importante (variation relativement plus grande sur le plan des zones de couleur) en 2018, avec une alternance entre chômage complet et chômage avec activités complémentaires. Pour ces personnes, la période de chômage va toutefois en grande partie de pair avec l'exercice d'activités complémentaires. Lorsque, pour ce groupe, nous comparons les situations au début de la période de suivi (côté gauche du tapis des séquences de gauche) avec celles à la fin (côté droit du tapis des séquences de droite), nous voyons comment une grande partie de ces personnes a à nouveau trouvé une occupation à temps plein à l'issue de la période de chômage, et ce malgré la période de suivi relativement plus courte après par rapport à avant 2018. De manière générale, nous voyons dès lors que pour les personnes du modèle 1, une période de chômage combiné avec des activités complémentaires comporte souvent une période de turbulence entre deux occupations plus durables. Bien qu'il y ait également un glissement important vers le chômage complet, l'exercice d'activités complémentaires (également en cas d'absence d'une nouvelle occupation à temps plein) aboutit quand même pour une grande partie des personnes au maintien d'une connexion avec le marché du travail (soit sous la forme de l'exercice d'activités complémentaires pendant la période de chômage, soit par le biais d'une mesure de soutien à l'emploi).

Graphique 9.

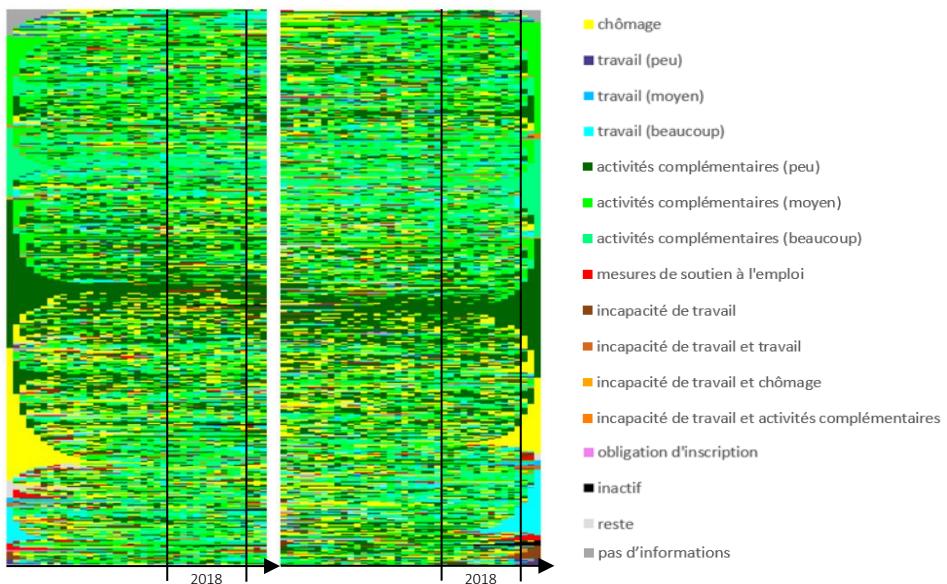
Représentations visuelles des séquences de modèle 1 - travail selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.



En revanche, le modèle 2 - activités complémentaires affiche peu de bleu dans les tapis des séquences et plus de vert (graphique 10). Les personnes dans ce modèle sont donc également occupées pour des périodes plus longues de mois consécutifs mais, en même temps, elles ne parviennent pas à sortir de manière durable du chômage et elles reçoivent donc chaque mois une allocation de chômage pour les jours où elles ne travaillent pas. Dans la partie centrale (verticale) de ces tapis des séquences, il y a des séquences avec des périodes plus longues de vert foncé, ce qui correspond à des périodes de chômage de longue durée ou récurrentes avec seulement quelques jours de travail par mois. Dans ces séquences contenant beaucoup de vert foncé, peu de statuts « travail » apparaissent, ce qui révèle le nombre très limité de sorties du statut VB (< 1 semaine de travail) vers une occupation à temps plein. Les sorties vers le travail sont limitées également pour les autres séquences au sein de ce modèle. À l'issue de la période de suivi, il y a malgré tout un groupe un peu plus important de personnes qui travaillent à temps plein, tandis que le chômage complet a diminué. Cela indique que les personnes dans ce groupe éprouvent des difficultés à briser le schéma d'occupations de courte durée sans sortie durable du chômage, même si les activités complémentaires semblent quand même, en termes généraux, les rapprocher du marché du travail.

Graphique 10.

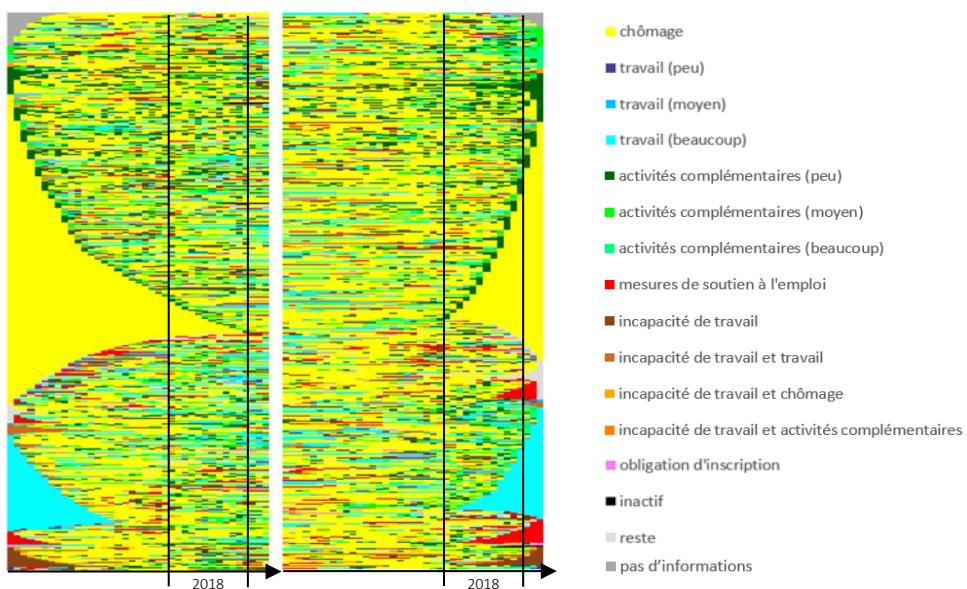
Représentations visuelles des séquences de modèle 2 – activités complémentaires selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.



Le modèle 3 - allocation de chômage comprend des séquences avec de longues périodes de chômage complet (graphique 11). Les périodes sont interrompues par de courts épisodes de chômage avec activités complémentaires ou de travail à temps plein. Un groupe relativement petit a des périodes de travail à temps plein quelque peu plus longues. Les personnes dans le modèle 3 sont donc principalement des chômeurs de longue durée dont la période de chômage complet est interrompue pour de courtes périodes de travail. Autrement dit, l'on observe environ la dynamique inverse de celle qui était visible dans le modèle 1. Malgré les périodes plus longues de chômage complet, l'exercice d'activités complémentaires semble également rapprocher quelque peu ce groupe du marché du travail. À la fin de la période de suivi, le nombre de statuts de chômage complet sans activités complémentaires a diminué d'environ 1/5 par rapport au début, et ce surtout au profit de statuts de chômage avec activités complémentaires et de mesures de soutien à l'emploi et toutefois seulement dans une moindre mesure au profit de statuts de travail à temps plein.

Graphique 11.

Représentations visuelles des séquences de modèle 3 – allocation de chômage selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.

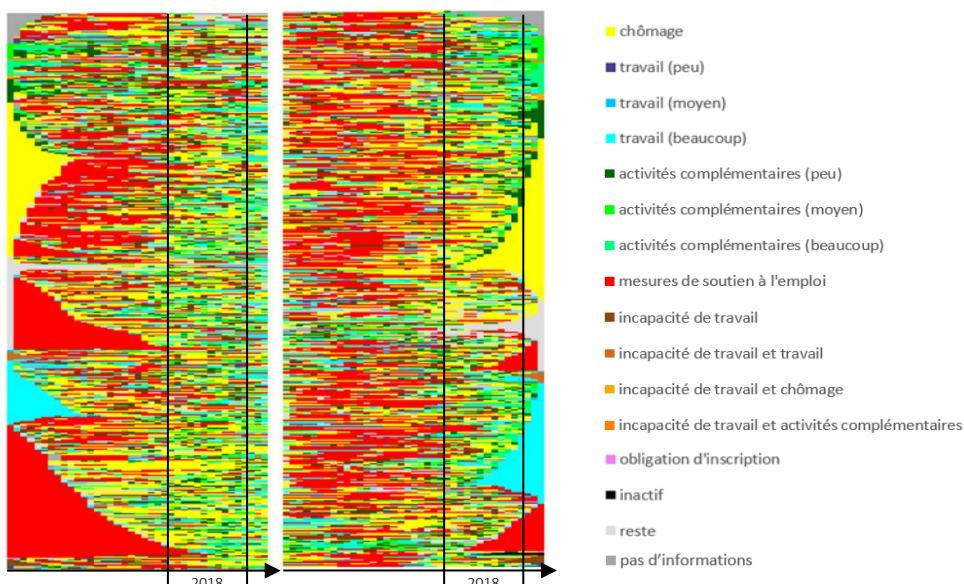


Dans le modèle 4 - mesures de soutien à l'emploi, nous voyons surtout des blocs rouges (mesures de soutien à l'emploi) dans la partie gauche du tapis des séquences de gauche (graphique 12). Cela indique que pour une part importante de notre population, la période de chômage combiné avec des activités complémentaires suit une période dans une mesure de soutien à l'emploi. À cet égard, il convient de tenir compte du fait que le statut « mesures de soutien à l'emploi » est lui-même également très diversifié. Il contient p. ex. tant la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi pour la reprise d'études ou le suivi d'une formation professionnelle, que certaines mesures d'activation ou du travail à temps partiel avec maintien des droits et une allocation de garantie de revenus. Le fait qu'une grande partie de la zone jaune (chômage complet) située dans la partie gauche du tapis des séquences de gauche présente un gros bord rouge (mesures de soutien à l'emploi) indique cependant que les mesures de soutien à l'emploi en question suivent souvent aussi des périodes de chômage complet sans activités complémentaires.

La quantité relativement limitée de zones rouges en 2018 et à la fin de la période de suivi nous permet de voir comment la période de chômage avec activités complémentaires signifie pour ce groupe une interruption ou encore plus souvent un arrêt des mesures de soutien à l'emploi. Étant donné la diversité des mesures, il est quelque peu difficile de dire si cela constitue en soi une transition socio-économique positive ou négative. Nous pouvons toutefois constater que par rapport au début de la période de suivi, à la fin de celle-ci, les parts de mesures de soutien à l'emploi ont davantage diminué au profit des parts de travail à temps plein et de chômage avec activités complémentaires (qui doublent environ chacune) qu'au profit de la part de chômage complet sans activités complémentaires (qui augmente seulement légèrement). Les activités complémentaires semblent ici dès lors souvent se présenter comme une étape (intermédiaire) pour accéder (à nouveau) au marché du travail régulier, après avoir bénéficié d'une mesure de soutien à l'emploi.

Graphique 12.

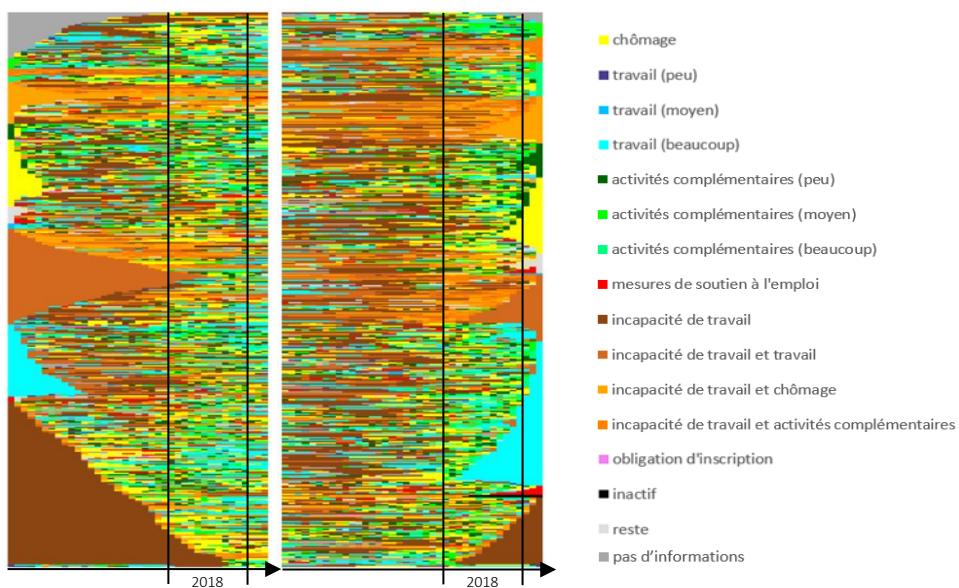
Représentations visuelles des séquences de modèle 4 – mesures de soutien à l'emploi selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.



Dans le modèle 5 - incapacité de travail (le plus petit des six *clusters*), nous voyons surtout des personnes qui souffrent de graves problèmes de santé, comme le révèlent les longues périodes successives d'incapacité de travail, combinées ou non avec du travail et/ou une allocation de chômage (graphique 13). Pour ce groupe, la période de chômage avec activités complémentaires s'avère en général faire explicitement partie d'une transition socio-économique positive. Lorsque nous comparons les statuts au début de la période de suivi avec ceux de la fin, l'on remarque que le nombre de statuts avec une forme d'incapacité de travail ont environ diminué de moitié. C'est surtout l'incapacité de travail complète qui s'avère avoir fortement diminué au profit des statuts qui sont plus proches du marché du travail. La part de travail à temps plein à l'issue de la période de suivi y a également plus que doublé par rapport à celle au début de la période de suivi.

Graphique 13.

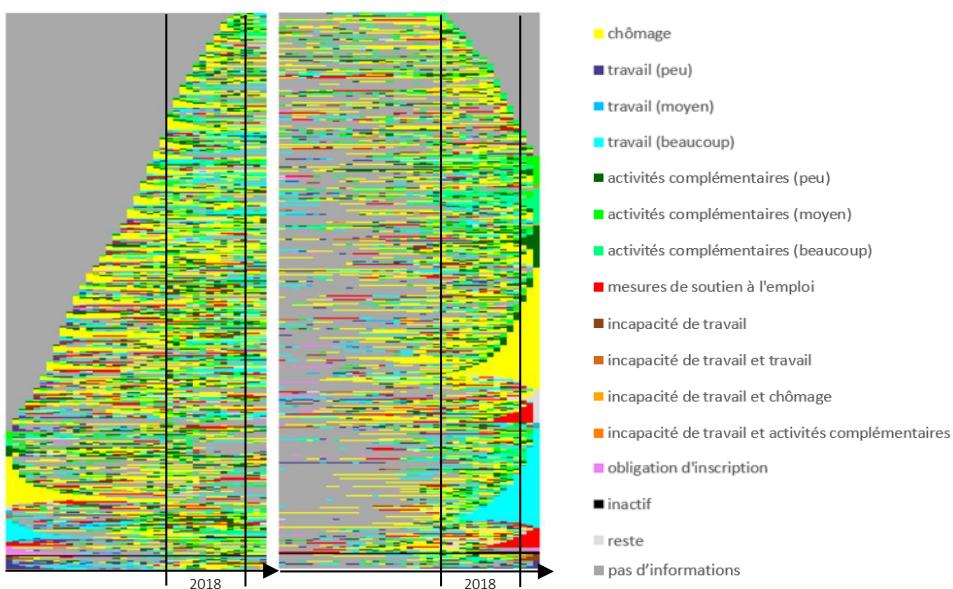
Représentations visuelles des séquences de modèle 5 – incapacité de travail selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.



Enfin, dans le modèle 6 - inconnu, les grands blocs gris foncé se remarquent (statut inconnu parce qu'aucune information n'est disponible pour les mois en question) (graphique 14). Le plus grand bloc figure dans le tapis des séquences de gauche, du côté du flux entrant des séquences, ce qui indique que des personnes sont entrées sur le marché du travail belge sans en avoir fait partie auparavant. Dans ce groupe, les activités complémentaires situées dans la période de chômage constituent dès lors souvent la ou les premières entrées (ou l'une des premières entrées) sur le marché du travail belge. La nature de cette étape (intermédiaire) présente dans ce cas des résultats variés : les statuts inconnus au début de la période de suivi ont, à la fin de celle-ci, évolué à la fois vers des statuts de chômage, combiné ou non avec des activités complémentaires, et vers des mesures de soutien à l'emploi, ainsi que vers du travail à temps plein.

Graphique 14.

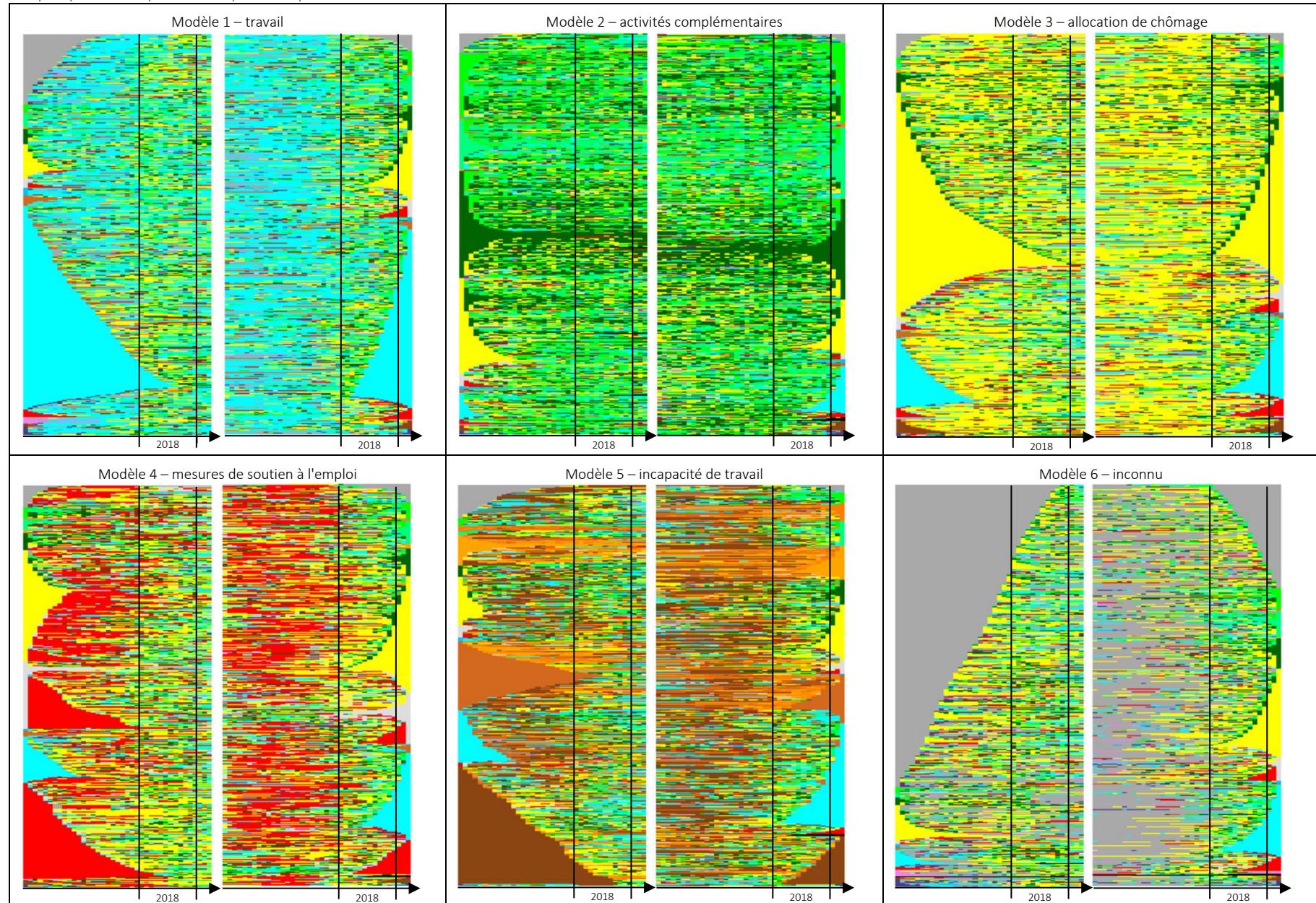
Représentations visuelles des séquences de modèle 6 – inconnu selon deux méthodes de tri. A gauche : tri selon leur statut en Janvier 2016. A droite : tri selon leur statut en Mars 2019.



Généralement, l'on observe que les périodes d'activités complémentaires durant la période de chômage semblent bien chaque fois correspondre à une période turbulente pour l'intéressé, caractérisée par des changements fréquents de statuts. Pour certains modèles, cette turbulence est plutôt limitée dans le temps et les séquences restantes sont principalement constituées de périodes plus longues avec le même statut. Le fait que cette période de turbulence engendre une transition socio-économique positive ou bien négative, dépend dès lors fortement de la nature du statut qu'elle interrompt.

Les séquences comportant des turbulences de longue durée sont surtout fortement représentées dans le modèle 2 - activités complémentaires. Sur l'ensemble des modèles, c'est ici que l'on retrouve le plus grand nombre de statuts VB (chômage avec moins d'1 semaine de travail). De manière générale, ils sont plutôt liés à une sortie vers du chômage et ils ne débouchent que dans une faible mesure sur une sortie vers du travail à temps plein. C'est dès lors dans ce modèle que la période turbulente de chômage avec activités complémentaires constitue plutôt un phénomène continu qu'une phase plus courte, contrairement à ce que nous voyons souvent dans les autres modèles.

Graphique 15. Tapis des séquences par modèle selon deux méthodes de tri.





4

Le profil des CCI-DE exerçant des activités complémentaires

Dans cette dernière section, nous nous concentrons sur la dernière question de l'étude concernant les caractéristiques individuelles des chômeurs sélectionnés exerçant des activités complémentaires. Dans un premier temps, nous examinons les différences sur le plan de la répartition des caractéristiques individuelles entre le groupe de CCI-DE avec activités complémentaires et le groupe de CCI-DE sans activités complémentaires (population totale en 2018). De cette manière, nous pouvons dresser l'inventaire des surreprésentations et des « sous-représentations » de certaines caractéristiques individuelles. Ensuite suivront les résultats d'une analyse de régression qui calcule, pour les différentes caractéristiques individuelles, la probabilité d'appartenir aux modèles 2 à 6 inclus au lieu du modèle 1 - travail. (À cet égard, malgré les observations citées dans la partie 3.2, le modèle 1 est choisi comme base de comparaison parce que c'est dans ce modèle que l'on trouve les périodes les plus longues de travail à temps plein, ainsi que la part la plus importante de travail à temps plein après la fin de la période de suivi.)

Nous commençons par un bref examen général des caractéristiques individuelles. Le tableau 3 donne un aperçu complet de la répartition des caractéristiques individuelles pour chacun des modèles, le total de l'échantillon de chômeurs exerçant des activités complémentaires, ainsi que pour la population de CCI-DE sans activités complémentaires de 2018. Étant donné qu'une discussion détaillée mènerait trop loin, nous nous limitons principalement à un examen de l'avant-dernière et de la dernière colonne et nous comparons les groupes de CCI-DE avec et sans activités complémentaires.

Les CCI-DE qui ont exercé des activités complémentaires en 2018 sont un groupe constitué à 60 % d'hommes. Et ce contrairement à la population de CCI-DE sans activités complémentaires en 2018, où la répartition entre les sexes est presque identique, avec 52 % d'hommes. La catégorie d'âge des 30 à 49 ans est la plus représentée dans le groupe avec activités complémentaires et elle comprend la moitié des personnes. C'est plus que dans le groupe sans activités complémentaires. En outre, les personnes plus âgées sont moins représentées dans le groupe exerçant des activités complémentaires, tandis que les jeunes le sont davantage. La répartition selon le niveau d'études est environ la même, avec un peu moins de personnes peu qualifiées et un peu plus de personnes moyennement et hautement qualifiées dans le groupe de chômeurs exerçant des activités complémentaires, en comparaison avec le groupe sans activités complémentaires. Avec un taux de 49 %, la Région flamande est davantage représentée dans le groupe de chômeurs avec activités complémentaires. Dans les deux groupes, il y a une grande majorité de personnes de nationalité belge. La répartition sur la base des tranches salariales du salaire de référence est similaire pour les deux groupes. La proportion pour chacune des trois tranches salariales les plus élevées est d'environ un quart.

Tableau 3. Caractéristiques des CCI-DE exerçant des activités complémentaires par modèle et au total.

	Total CCI-DE avec														
	Modèle 1 - travail			Modèle 2 - activités complémentaires		Modèle 3 - allocation de chômage		Modèle 4 - mesures de soutien à l'emploi		Modèle 5 - incapacité de travail		Modèle 6 - inconnu		activités complémentaires (n=15.000)	CCI-DE sans activités complémentaires (N=458.232)
Genre															
Hommes	2997	60%	993	60%	2584	63%	650	59%	243	54%	1582	58%	9049	60%	52%
Femmes	1957	40%	675	40%	1506	37%	459	41%	211	46%	1143	42%	5951	40%	48%
Âge															
17 à 24 ans	855	17%	72	4%	296	7%	143	13%	26	6%	843	31%	2235	15%	10%
25 à 29 ans	1080	22%	136	8%	644	16%	224	20%	66	15%	502	18%	2652	18%	15%
30 à 49 ans	2438	49%	1004	60%	2270	56%	557	50%	314	69%	1109	41%	7692	51%	45%
50 à 65 ans	581	12%	456	27%	880	22%	185	17%	48	11%	271	10%	2421	16%	30%
Niveau d'études															
Peu qualifié	2045	41%	621	37%	2102	51%	519	47%	236	52%	974	36%	6497	43%	46%
Moyennement qualifié	1990	40%	506	30%	1292	32%	463	42%	173	38%	1127	41%	5551	37%	35%
Hautement qualifié	909	18%	532	32%	696	17%	127	11%	45	10%	610	22%	2919	19%	18%
Inconnu	10	0%	9	1%	0	0%	0	0%	0	0%	14	1%	33	0%	1%
Région															
Région flamande	2866	58%	753	45%	1696	41%	404	36%	284	63%	1407	52%	7410	49%	43%
Région de Bruxelles-Capitale	411	8%	380	23%	724	18%	120	11%	28	6%	336	12%	1999	13%	16%
Région wallonne	1677	34%	535	32%	1670	41%	585	53%	142	31%	982	36%	5591	37%	41%
Nationalité															
Belges	4157	84%	1347	81%	3338	82%	964	87%	397	87%	2122	78%	12325	82%	84%
Etrangers européens	394	8%	209	13%	394	10%	75	7%	41	9%	337	12%	1450	10%	9%
Etranger non européens	403	8%	112	7%	358	9%	70	6%	16	4%	266	10%	1225	8%	6%
Indication de salaire															
Pas d'indication de salaire	484	10%	159	10%	484	12%	168	15%	27	6%	808	30%	2130	14%	13%
Tranche de salaire la plus basse	558	11%	260	16%	647	16%	188	17%	53	12%	310	11%	2016	13%	14%
Deuxième tranche de salaire	1203	24%	329	20%	1069	26%	284	26%	113	25%	483	18%	3481	23%	24%
Troisième tranche de salaire	1134	23%	556	33%	1175	29%	275	25%	123	27%	478	18%	3741	25%	24%
Tranche de salaire la plus élevée	1575	32%	364	22%	715	17%	194	17%	138	30%	646	24%	3632	24%	25%
Période d'indemnisation															
Première période	3308	67%	457	27%	531	13%	355	32%	178	39%	1250	46%	6079	41%	35%
Deuxième période	560	11%	294	18%	945	23%	189	17%	66	15%	292	11%	2346	16%	20%
Troisième période	616	12%	748	45%	2161	53%	403	36%	180	40%	386	14%	4494	30%	30%
Ne s'applique pas	470	9%	169	10%	453	11%	162	15%	30	7%	797	29%	2081	14%	15%
Statut															
Admis sur la base d'un travail à temps plein	4228	85%	1476	88%	3440	84%	923	83%	404	89%	1749	64%	12220	81%	80%
Admis sur la base des études	462	9%	125	7%	442	11%	162	15%	26	6%	792	29%	2009	13%	11%
Admis sur la base d'un travail à temps partiel volontaire	259	5%	62	4%	197	5%	24	2%	24	5%	182	7%	748	5%	7%
Chômage avec complément d'entreprise	5	0%	5	0%	11	0%	0	0%	0	0%	2	0%	23	0%	2%
Catégorie famille															
Chefs de famille	1005	20%	441	26%	1210	30%	278	25%	84	19%	573	21%	3591	24%	26%
Isolés	701	14%	385	23%	1170	29%	319	29%	106	23%	399	15%	3080	21%	23%
Cohabitants	3248	66%	842	50%	1710	42%	512	46%	264	58%	1753	64%	8329	56%	51%

En ce qui concerne les phases d'indemnisation de l'allocation de chômage dégressive, la première période d'indemnisation est plus fortement représentée dans le groupe de chômeurs avec activités complémentaires. Cela se fait au détriment de la deuxième période d'indemnisation, où la proportion est inférieure en comparaison avec les chômeurs sans activités complémentaires. Concernant le statut des chômeurs, nous remarquons un nombre moins élevé de chômeurs après un travail à temps partiel volontaire et de chômeurs avec complément d'entreprise dans le groupe avec activités complémentaires. Généralement, le groupe après des prestations de travail à temps plein est fortement majoritaire dans les deux groupes. Enfin, la proportion de cohabitants est plus importante chez les chômeurs avec activités complémentaires (56 % contre 51 % pour les chômeurs sans activités complémentaires).

Après cette courte description générale de la population de chômeurs exerçant des activités complémentaires, nous allons examiner ici dans une dernière analyse succincte les caractéristiques individuelles qui ont pour conséquence que des chômeurs ont davantage ou moins de probabilité de se retrouver dans les modèles 2 à 6 que dans le modèle 1 - travail. Nous avons appliqué une méthode de régression à cette fin, et plus particulièrement une régression logistique multinomiale. Pour simplifier, la méthode calcule pour chacun des modèles 2 à 6 inclus qui (il s'agit des personnes avec certaines caractéristiques) a davantage ou moins de probabilité d'appartenir à ce modèle plutôt qu'au modèle 1 - travail, en tenant compte du fait que les autres modèles existent également. Dans un souci de lisibilité, nous nous limitons ici à l'interprétation des résultats. Le volet technique reprenant les résultats complets figure dans l'annexe B.

Il ressort de l'analyse de régression que plus on devient âgé, plus la probabilité est élevée (comparé aux jeunes) de se retrouver dans les modèles 2, 3 ou 4. Pour le modèle 5 - incapacité de travail, la probabilité est la plus élevée pour les personnes âgées de 30 à 49 ans, mais la probabilité pour la catégorie la plus âgée est encore significativement plus élevée par rapport aux plus jeunes. Pour le modèle 6 - inconnu, nous observons une probabilité plus faible pour les 25-49 ans, par rapport aux jeunes. Cela indique un flux entrant important de jeunes diplômés dans le modèle 6.

Il est frappant de constater que les personnes hautement qualifiées ont significativement plus de chances de se retrouver dans le modèle 2 – activités complémentaires plutôt que dans le modèle 1 - travail, et ce comparé aux personnes peu qualifiées, tandis que cette probabilité est plus faible pour les modèles 4 et 5. Concernant les Régions, nous voyons dans la plupart des cas que les CCI-DE de la Région de Bruxelles-Capitale ont plus de chances que les autres de se retrouver dans les modèles 2, 3, 4 et 6 que dans le modèle 1 - travail. Les non-Belges ont plus de chances de se retrouver dans le modèle 6 - inconnu plutôt que dans le modèle 1. Cela est lié aux séquences partiellement manquantes en raison de la migration présente dans le modèle 6.

Concernant la période d'indemnisation, nous remarquons que plus la période est longue, plus la probabilité est élevée de se retrouver dans les modèles 2 à 6 inclus plutôt que dans le modèle 1 - travail. Les chômeurs se trouvant dans leur première période d'indemnisation ont davantage de chances que les chômeurs des autres catégories d'indemnisation d'appartenir au modèle 1 - travail, ce qui est naturellement lié à la courte durée des périodes de chômage successives qui caractérisent ce groupe. Les chômeurs ayant le statut après les études et ceux avec complément d'entreprise ont beaucoup moins de chances de se retrouver dans le modèle 2 – activités complémentaires que ceux ayant le statut après avoir effectué des prestations de travail à temps plein. La catégorie familiale joue un rôle uniquement pour les modèles 3 et 4. Les isolés et les chefs de ménage ont une probabilité plus élevée que les cohabitants de se retrouver dans ces modèles plutôt que dans le modèle 1 - travail.

Pour résumer, les personnes plus âgées, les personnes hautement qualifiées, les chômeurs de la Région de Bruxelles-Capitale et ceux issus de la deuxième ou de la troisième période d'indemnisation ont chaque fois une probabilité accrue de se retrouver dans le modèle 2 – activités complémentaires plutôt que dans le modèle 1 - travail. Pour le modèle 3 – allocation de chômage, il s'agit des mêmes catégories, à l'exception des personnes hautement qualifiées. Le niveau d'études n'est pas lié à la probabilité de se retrouver dans le modèle 3 plutôt que dans le modèle 1. Sur la base de ces résultats, nous pouvons conclure que les chances pour les chômeurs de parcourir un trajet avec seulement une période limitée de chômage avec ou sans activités complémentaires et une sortie positive vers du travail à temps plein, sont liées à leurs caractéristiques personnelles.



5

Conclusion

Cette publication a examiné les chômeurs exerçant des activités complémentaires, ceux qui interrompent leur période de chômage par des épisodes d'occupation qui sont trop courts pour entraîner une sortie du chômage. **En premier lieu, nous avons tenté de cartographier l'ampleur de ce phénomène:** Un chômeur sur cinq s'est retrouvé en 2018 dans une situation de chômage combiné avec des activités complémentaires. Cela a mené à une réduction du nombre de jours payés d'allocation de chômage à concurrence de 5 014 894 jours, jours où des prestations de travail ont été effectuées. Cela signifie que 21% des jours pendant la période de chômage n'ont pas été payés.

Étant donné l'ampleur assez importante de ce phénomène, nous nous sommes dès lors demandé comment ces situations de chômage en combinaison avec des occupations de courte durée s'intégraient dans le trajet général que parcouruent ces chômeurs dans la période de chômage ou en dehors de celle-ci. Généralement, nous voyons que les périodes de chômage avec activités complémentaires sont éparpillées, avec de nombreux changements de statut. **Lorsque l'on considère tous les éléments pris ensemble, deux tiers des périodes de chômage avec activités complémentaires durent seulement 1 ou 2 mois successifs, et ce contrairement aux périodes de chômage et de travail à temps plein pour lesquelles l'on retrouve des périodes ininterrompues bien plus longues.**

En outre, il s'avère que les statuts concernant du chômage avec activités complémentaires varient sur le plan des sorties. Les sorties du statut VB (chômage avec < 1 semaine d'activités complémentaires) débouchent principalement sur le statut V (chômage complet), tandis que les sorties du statut VP (chômage avec > 2 semaines d'activités complémentaires) débouchent sur le statut P (travail à temps plein). Pour cette population, les nouvelles entrées vers une occupation à temps plein proviennent dans un cas sur trois du chômage avec beaucoup (> 2 semaines) d'activités complémentaires. **Nous semblons pouvoir en conclure que la probabilité de sortir du chômage est généralement liée à l'intensité avec laquelle l'on effectue des activités complémentaires pendant le chômage.**

Lorsque nous présentons visuellement la période de suivi pour chacun de ces chômeurs au moyen de tapis des séquences, nous constatons cependant qu'il y a clairement une hétérogénéité pour ce qui est des trajets parcourus. Nous avons pu analyser et confirmer cela plus avant au moyen d'un *clustering*, qui a réparti les séquences dans six modèles clairement distincts (« trajets types »). **Le modèle 1 - travail, qui constitue le cluster le plus important, comprend un tiers des chômeurs exerçant des activités complémentaires et il est celui qui présente le plus grand taux de réussites sur le plan des transitions sociales qui ont lieu pendant leur trajet.** Non seulement ce modèle comprend généralement le moins de turbulences, mais il compte le plus grand nombre de sorties vers du travail à temps plein. En règle générale, nous pouvons décrire le « trajet type » des personnes dans ce modèle comme des périodes plus longues de travail à temps plein, qui sont

interrompues par une période de chômage (souvent avec beaucoup d'activités complémentaires). Cependant, il convient naturellement de faire remarquer, dans le cadre de ces résultats relativement positifs, que l'interruption de l'occupation par des périodes de chômage (avec ou sans activités complémentaires) peut, par définition, entraîner un certain nombre de glissements socio-économiques négatifs.

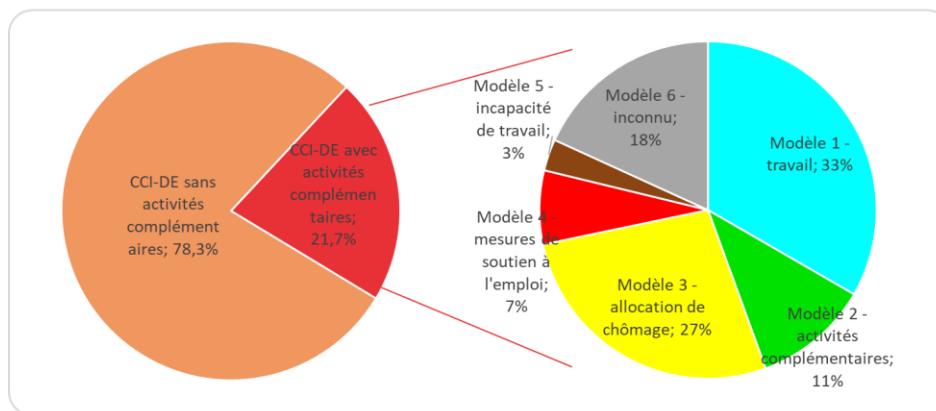
Les personnes dans le **modèle 2** (11 % des chômeurs exerçant des activités complémentaires) sont au chômage durant de longues périodes et exercent de plus des activités complémentaires durant de nombreux mois. Il existe des indications selon lesquelles l'exercice d'activités complémentaires peut avoir, à terme, un effet légèrement positif sur leur position socio-économique, mais malgré les nombreuses prestations de travail qu'elles fournissent, cette transition positive se fait néanmoins très difficilement. **Au cours de la plupart des mois, elles parviennent toutefois à trouver un emploi, mais il n'est souvent pas suffisamment durable pour leur permettre de sortir du chômage.**

Le modèle 3 (27 % des chômeurs exerçant des activités complémentaires) reflète jusque dans une certaine mesure la dynamique du modèle 1: il connaît relativement peu de turbulences, mais celles-ci se présentent surtout sous la forme de longues périodes continues de chômage sans activités complémentaires. Bien que nous observions dans ce groupe, après une période de chômage avec activités complémentaires, seulement un très léger effet (néanmoins positif) sur la part de travail à temps plein à la fin de la période de suivi, nous voyons toutefois pour ce groupe des indications claires sur d'autres plans révélant que la période s'inscrit dans le cadre d'une convergence de ces personnes vers le marché du travail. À la fin de la période de suivi, le nombre de statuts de chômage complet sans activités complémentaires a diminué d'environ 1/5 par rapport au début, et ce surtout au profit de statuts de chômage avec activités complémentaires et de mesures de soutien à l'emploi.

Les modèles 4 et 5 sont de plus petits modèles qui exposent ces cas spécifiques, à savoir les chômeurs qui se trouvent dans divers régimes de soutien à l'emploi (appartenant donc parfois à des groupes cibles qui sont plus difficiles à placer) et les chômeurs ayant des problèmes de santé persistants (comme le montre le fait qu'ils sont en incapacité de travail durant de longues périodes). **Pour ces deux modèles, nous pouvons constater que les périodes de chômage avec activités complémentaires semblent généralement coïncider avec un fort rapprochement du marché du travail.** Cela s'exprime également dans les parts qui trouvent finalement du travail à temps plein : pour les deux modèles, la part de travail à temps plein à la fin de la période de suivi a environ doublé par rapport au début.

En raison de la présence des statuts inconnus, le modèle 6 constitue encore une catégorie séparée, dont la majorité entre seulement sur le marché du travail belge. Dans ce groupe, les activités complémentaires situées dans la période de chômage constituent dès lors souvent la ou les premières entrées (ou l'une des premières entrées) sur le marché du travail belge. La nature de cette étape (intermédiaire) présente dans ce cas des résultats variés.

Graphique 16. Importance relative des CCI-DE avec activités complémentaires en 2018 (à gauche) et répartition en 6 clusters (à droite)



Enfin, nous avons également établi un profil des CCI-DE exerçant des activités complémentaires. Dans une première phase, nous avons fait une comparaison avec les CCI-DE sans activités complémentaires. Les différences les plus importantes entre les groupes sont que chez les CCI-DE avec activités complémentaires, il y a plus d'hommes, plus de personnes habitants dans la région flamande, plus de chômeurs se trouvant dans leur première période d'indemnisation et moins de chômeurs en deuxième période d'indemnisation, ainsi que moins de chômeurs âgés (plus de 50 ans). Pour les chômeurs âgés, nous voyons que s'ils exercent quand même des activités complémentaires, ils ont plus de chances de le faire dans le cadre d'un trajet de chômage de longue durée (modèle 2 ou modèle 3).

Pour d'autres groupes ayant une position vulnérable sur le marché du travail, comme les personnes peu qualifiées ou les chômeurs de longue durée, la répartition dans le groupe de CCI-DE exerçant des activités complémentaires est plus ou moins identique à celle dans le groupe de CCI-DE sans activités complémentaires. Un résultat frappant concernant le niveau d'études est que les personnes hautement qualifiées qui exercent des activités complémentaires ont considérablement plus de chances que les personnes peu qualifiées de se retrouver dans un trajet de chômage avec activités complémentaires « turbulent » et de longue durée. Les données disponibles ne permettent pas de dire dans quelle mesure cela résulte d'un « effet cicatrice » en raison de l'acceptation continue de contrats de travail de très courte durée, ou bien de caractéristiques individuelles administratives inconnues (comme la sensibilité au stress, l'éthique de travail...) qui compliquent le trajet des intéressés.

Enfin, nous pouvons également conclure que la probabilité de se retrouver dans un trajet de longue durée de chômage avec ou sans activités complémentaires est liée au domicile, les CCI-DE de la Région de Bruxelles-Capitale ayant davantage de chances que les autres de se retrouver dans ces modèles.

Nous pouvons donc conclure de manière générale que des activités complémentaires pendant la période de chômage s'inscrivent la plupart du temps dans un trajet ayant une évolution socio-économique favorable. Pour la plupart des intéressés, la période de chômage avec activités complémentaires représente une période relativement courte et turbulente qui permet une (re)connexion avec le marché du travail, même si ce n'est pas toujours sous la forme d'une (nouvelle) entrée sur le marché du travail dans le cadre d'une occupation à temps plein. À cet égard, il convient toutefois de faire remarquer que cet effet s'avère moins prononcé dans certains groupes, surtout lorsque la période de chômage avec activités complémentaires (limitées) est plutôt de nature structurelle que de courte durée. La probabilité d'appartenir à un modèle spécifique est liée aux caractéristiques individuelles des chômeurs.

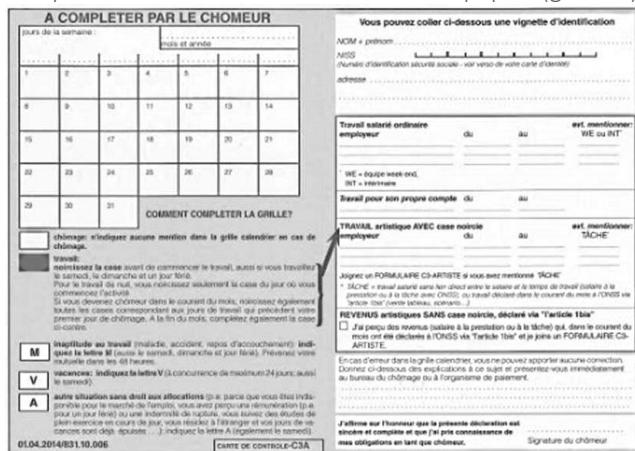
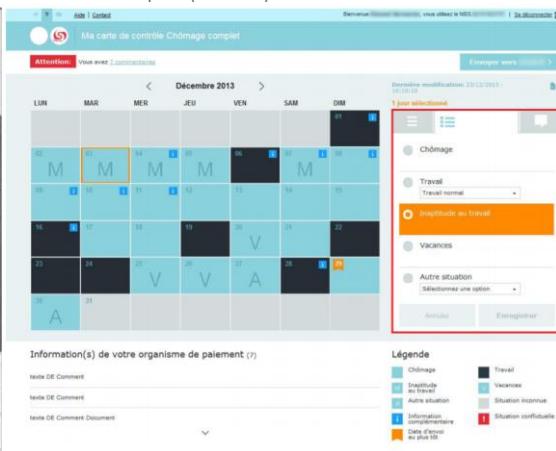
6

Annexe A – Description méthodologique étendue

Cette étude se concentre sur les CCI-DE qui, en 2018, ont exercé des activités complémentaires pendant une période de chômage. Bien qu'il existe encore d'autres formes possibles d'« activités complémentaires », nous nous limitons dans la présente étude aux deux activités les plus fréquentes : le « travail à temps plein » (sous contrat de travail dans la semaine allant de lundi à samedi) et le « travail occasionnel » (les prestations le dimanche et/ou sans contrat de travail, pour son propre compte). Les jours de travail à temps plein et de travail occasionnel pendant la période de chômage sont déterminés par les données des cartes de contrôle que les chômeurs introduisent (Figure A1). Étant donné que le travail et une allocation de chômage ne sont pas cumulables, le chômeur est obligé de biffer sur sa carte de contrôle les jours où il exerce un travail à temps plein ou un travail occasionnel.

Figure A1

Exemple d'une carte de contrôle : version papier (gauche) et électronique (droite)

 <p>The paper version of the 'Carte de contrôle Chômage complet' includes a grid for marking days of work during unemployment. It also contains sections for identifying the unemployed person, marking work periods, and signing off at the end.</p>	 <p>The electronic version of the 'Carte de contrôle Chômage complet' is a digital interface. It shows a calendar for December 2013 with days marked as 'Chômage' (unemployment), 'Travail' (work), or 'Vacances' (vacation). A sidebar allows the user to switch between different situations like 'Chômage', 'Travail', or 'Autre situation'. A legend at the bottom defines the colors: light blue for Chômage, teal for Vacances, light grey for Autre situation, and orange for Inactivité au travail (work inactivity).</p>
--	---

Les données disponibles des cartes de contrôle de 2018 ont été consultées pour tous les CCI-DE afin de reconstituer la période de chômage. À cet égard, il n'a pas été tenu compte du mois au cours duquel l'on entre ou l'on sort du chômage, étant donné qu'il n'est pas certain que les jours compris dans ces mois-là se situent dans la période de chômage. Tous les CCI-DE qui ont exercé des activités complémentaires au moins

au cours d'un mois de 2018, ont été sélectionnés par cette étude. Nous avons ainsi obtenu une sélection de 126 765⁹ personnes CCI-DE uniques avec activités complémentaires dont les activités ont été examinées pour la période étendue allant de janvier 2016 à mars 2019 inclus.

Dans une première phase, ces personnes ont fait l'objet d'un suivi par mois dans la base de données de l'ONEM pour la période allant de janvier 2016 à mars 2019 inclus. Nous avons recueilli à cette fin les grilles pour chaque mois, lorsqu'elles existaient. Dans certains cas, deux grilles ou plus étaient disponibles pour un même mois de référence. Cela est possible, par exemple, en raison du changement de bureau du chômage (du fait du changement de domicile du chômeur) ou de la réintroduction de grilles en cas d'erreur ou à la suite de corrections. Il a été décidé au moyen des règles suivantes quelles informations de quelles grilles allaient être reprises dans l'étude :

1. Pour les grilles portant les mêmes mois de référence, bureau du chômage, organisme de paiement et type de paiement, mais un mois d'introduction différent, nous sélectionnons la grille sur laquelle figure le mois d'introduction le plus récent.
2. Pour les grilles portant les mêmes mois de référence et mois d'introduction, mais un bureau du chômage, un organisme de paiement ou un type de paiement différents, nous groupons les grilles.
3. Pour les grilles portant les mêmes mois de référence et type de paiement, mais un bureau du chômage, organisme de paiement ou mois d'introduction différents, nous sélectionnons la grille sur laquelle figure le mois d'introduction le plus récent.
4. Dans le cas exceptionnel où les grilles groupées comme décrit à l'étape 2 contiennent des informations qui font double emploi, nous sélectionnons la grille sur laquelle figure le bureau du chômage le plus récent. C'était le cas pour seulement 94 grilles dans cette étude.

Seules les grilles qui concernent le chômage complet ont été conservées. Cela comprend les statuts de chômage après des prestations de travail à temps plein, après des études, après des prestations de travail à temps partiel volontaire et avec un complément d'entreprise. Pour chaque grille, le nombre de jours de chômage, de travail occasionnel et de travail à temps plein a alors été compté. En outre, des données concernant d'autres statuts (mesures de soutien à l'emploi et d'activation, dispenses, AGR) au sein de l'ONEM ont également été ajoutées aux données. Compte tenu du fait que nous avons essayé d'obtenir des informations sur chacun des 39 mois suivis pour chacune des personnes sélectionnées, nous avons grâce à cela reçu des données pour 58,57 % du total des mois.

Dans une phase ultérieure, l'ensemble de données a été enrichi par des données issues de la procédure « JoursDimona ». Cette procédure nous permet de demander des informations mensuelles ad hoc pour chacune des personnes sélectionnées pour l'ensemble de la période de travail, d'incapacité de travail, de décès ou de pension. Ainsi, nous recevons, par mois, le nombre de jours travaillés (avec un contrat de travail ou en tant qu'indépendant), le nombre de jours d'incapacité de travail et, le cas échéant, la date du décès ou la date de la pension. En cas de communication tant du travail comme salarié que du travail comme indépendant, seule la première communication est prise en compte pour éviter que des jours soient comptabilisés deux fois. Étant donné que les activités complémentaires pendant des périodes de chômage sont également déclarées dans la banque de données Dimona, les données concernant une occupation sont uniquement ajoutées pour les mois où il n'y avait pas de données ONEM. Les données relatives à l'incapacité de travail, au décès et à la pension sont recueillies pour tous les mois. Grâce à ces données supplémentaires, il restait seulement 13,68 % des mois pour lesquels nous n'avions pas encore de données.

Enfin, nous avons dès lors utilisé les données régionales concernant les personnes ayant l'obligation de s'inscrire comme demandeurs d'emploi. Cela peut être vu comme une indication d'une éventuelle perception du

⁹ Un total de 6 289 travailleurs des ports appartenaient initialement aussi à la sélection mais ont été exclus en raison de la complexité engendrée par leur statut.

revenu d'intégration. Cela a constitué un petit ajout à notre ensemble de données et a ramené le nombre de mois sans informations à 13,33 % du total. Ces mois pour lesquels aucune information n'était disponible, ont été maintenus dans l'analyse sous le statut « Pas d'informations disponibles ».

Tous les événements par mois ont été encodés sur la base de ces données. Sauf pour le « travail » (qui est scindé de manière plus détaillée), la règle est qu'un événement est attribué à un mois s'il a lieu pour au moins 1 jour. Les événements possibles sont énumérés dans le tableau A.1.

Tableau A.1 Liste d'événements

Événement	Description
V	CCI-DE
B	< 1 semaine de travail (1 à 6 jours d'activités complémentaires issus de l'ensemble de données ONEM ou 1 à 5 jours de travail issus de l'ensemble de données Dimona)
Q	1-2 semaines de travail (7 à 12 jours d'activités complémentaires issus de l'ensemble de données ONEM ou 6 à 10 jours de travail issus de l'ensemble de données Dimona)
P	> 2 semaines de travail (plus de 12 jours d'activités complémentaires issus de l'ensemble de données ONEM ou plus de 10 jours de travail issus de l'ensemble de données Dimona)
N	CCI-NDE
O	Mesures de soutien à l'emploi et d'activation ; dispense études ou formation professionnelle ; AGR
K	Pension ou décès
E	Allocation d'incapacité de travail
L	Obligation d'inscription comme demandeur d'emploi (indication d'une éventuelle perception du revenu d'intégration)

Étant donné que plusieurs événements peuvent avoir lieu par mois, le statut a été déterminé par individu et par mois ; il s'agit là de la combinaison des événements survenus au cours d'un même mois. Par exemple : si une personne a reçu une allocation de chômage pendant quelques jours et a, en outre, été en incapacité de travail, le statut de cette personne pour ce mois-là est alors « Allocation de chômage et d'incapacité de travail ». Étant donné que le nombre de combinaisons possibles est élevé et qu'il y avait de nombreuses petites catégories, un certain nombre de statuts non fréquents ont été regroupés (voir tableau A.2).

Tableau A.2. Liste de statuts avec combinaisons d'événements correspondantes

Statut	Description	Combinaison d'événements
V	Allocation de chômage	V, N, VN
B	< 1 semaine de travail	B
Q	1-2 semaines de travail	Q
P	> 2 semaines de travail	P
VB	Allocation de chômage et < 1 semaine d' activités complémentaires	VB, VBN
VQ	Allocation de chômage et 1-2 semaines d' activités complémentaires	VQ
VP	Allocation de chômage et > 2 semaines d' activités complémentaires	VP
O	Mesures de soutien à l'emploi	O
E	Allocation d'incapacité de travail	
PE	Travail et allocation d'incapacité de travail	PE, BE, QE
VE	Allocation de chômage et d'incapacité de travail	VE, NE
VPE	Allocation de chômage et d'incapacité de travail et d' activités complémentaires	VPE, VBE, VQE
L	Obligation d'inscription comme demandeur d'emploi (indication d'une éventuelle perception du revenu d'intégration)	L
K	Pension ou décès	K, VK, VBK, VQK, VPK, OK, VOK, VBOK, QK, VNK, VBKL, KL, PK, VKL, BK, POK, VPOK, VQOK
R	Catégorie restante	EL, OL, OEL, BL, QL, PEL, BO, PO, QO, BEL, QEL, POE, BOE, NO, VNE, NOE, NEL, NL, VOL, OE, VOE, VBL, PL, VQL, VPL, VPO, VBO, VQO, VQOE, VPOE, VBOE, VBOL, VQN, VBEL, VPN, VPEL, VQEL, VQOL, VPOL, VQNE, VBNE, VBNO, VEL, VL, VO, QOE
NA	Pas d'informations disponibles	

Nous classons ensuite ces statuts mensuels par ordre chronologique et constituons ainsi une séquence de statuts (une liste de statuts classés sur une ligne du temps). Ceux-ci sont ensuite analysés au moyen d'une analyse des séquences sociales. Cette méthode exploratoire et descriptive se concentre sur les transitions depuis et vers certains statuts, ainsi que sur l'identification de modèles au sein de séquences. Les statistiques descriptives que nous fournit cette méthode (comme le temps moyen par statut et le tableau des transitions)

sont utilisées afin d'examiner les séquences issues de l'ensemble de données de CCI-DE avec activités complémentaires.

L'identification de modèles se déroule sur la base d'un *clustering* des séquences. Pour des raisons techniques, cette partie de l'analyse est effectuée sur un groupe de 15 000 individus qui ont été sélectionnés sur la base d'un échantillon aléatoire parmi tout un groupe de CCI-DE avec activités complémentaires. Une première étape dans l'identification de modèles est la création d'une matrice de distance, un tableau qui reflète la « distance » entre toutes les séquences. Cette distance évalue à quel point deux séquences correspondent ou diffèrent. La distance est calculée par le biais de la technique de l'*optimal matching*, qui calcule combien de modifications (p. ex. encoder ou supprimer un statut) seraient nécessaires au minimum pour passer d'une séquence à une autre. C'est ce nombre de modifications qui sert de valeur de distance. Plus le nombre de changements nécessaires est important, plus la distance entre deux séquences sera grande. Sur la base de ces distances, les séquences sont regroupées (méthode Ward) en six modèles.

Les caractéristiques de chacune des 15 000 personnes de l'échantillon ont été examinées. Nous disposons des caractéristiques personnelles pour chaque paiement. Étant donné que les caractéristiques peuvent changer dans le temps, les caractéristiques reprises pour chaque personne sont celles qui ont été observées lors du premier paiement en 2018. Les caractéristiques personnelles suivantes sont utilisées dans les analyses : sexe, âge, niveau d'études, Région, nationalité, indication salariale, période d'indemnisation, statut et catégorie familiale.

Le niveau d'études comprend quatre catégories : 1) peu qualifié : un diplôme du secondaire du 2^e degré ou inférieur ; 2) moyennement qualifié : un diplôme du secondaire du 3^e degré ou contrats d'apprentissage ; 3) hautement qualifié ; un diplôme de l'enseignement supérieur ; et 4) inconnu.

L'indication salariale est basée sur le code chiffré administratif. Le travailleur qui devient chômeur et qui est admis sur la base de prestations de travail se voit attribuer un code chiffré en fonction de la tranche salariale dans laquelle se situe son salaire journalier moyen. En d'autres termes, le code chiffré est une indication du salaire que l'on a reçu juste avant d'entrer dans le chômage, lequel est comparable dans le temps. La valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de code valable ayant une incidence sur l'allocation de chômage. C'est par exemple le cas pour des personnes qui entrent après des études. Le code chiffré des personnes dans la période forfaitaire est également mis sur 0. Pour ce dernier groupe, nous avons, si possible, remis la valeur du code chiffré sur le dernier code chiffré disponible avant qu'il soit mis sur 0. Pour ce faire, nous avons utilisé les données disponibles à partir de janvier 2009. Cela nous a permis de retrouver une valeur pour 94 % des personnes dans la phase forfaitaire. Ces codes chiffrés ont ensuite été regroupés : « Aucune indication du salaire » a le code chiffré 0 ; « Tranche salariale la plus faible » a un code chiffré de 1 à 42 inclus ; « Deuxième tranche salariale » a un code chiffré de 43 à 53 inclus ; « Troisième tranche salariale » a un code chiffré de 54 à 62 inclus ; et « Tranche salariale la plus élevée » a un code chiffré de 63 et plus.

La période d'indemnisation est divisée en trois catégories qui sont déterminées par le principe de dégressivité : 1) la première période, 2) la deuxième période et 3) la troisième période. En outre, il reste aussi la catégorie « Ne s'applique pas ». Par exemple pour les chômeurs avec complément d'entreprise, les jeunes sortant des études avec une allocation d'insertion et les chômeurs temporaires, la période d'indemnisation ne s'applique pas.

Enfin, il reste quatre catégories pour le statut variable : CCI-DE après un travail à temps plein, CCI-DE après des études, CCI-DE après un travail à temps partiel volontaire et CCI-DE avec complément d'entreprise.

La dernière analyse est une régression logistique multinomiale qui calcule pour chacun des modèles 2 à 6 inclus qui (c.-à-d. les personnes avec une certaine caractéristique) a plus ou moins de chances d'appartenir à ce modèle plutôt qu'au modèle 1, en tenant compte également de l'existence des autres modèles. Le modèle 1 a été choisi comme base de comparaison parce que c'est dans ce modèle qu'apparaissent les périodes

de travail à temps plein les plus longues, ainsi que la part la plus importante de travail à temps plein à la fin de la période de suivi. Les variables explicatives dans le modèle issu de l'étude sont les caractéristiques personnelles. La variation des facteurs d'inflation qui mesure la corrélation entre les variables explicatives se situe dans les limites acceptables, ce qui indique qu'il n'y a pas de problème de colinéarité multiple.



7

Annexe B – Résultats de l'analyse de ré- gression logistique multino- miale

Le tableau B présente les résultats d'une régression logistique multinomiale qui compare les modèles 2 à 6 inclus avec le modèle 1. Le modèle 1 a été choisi comme base de comparaison parce que c'est dans ce modèle qu'apparaissent les périodes de travail à temps plein les plus longues, ainsi que la part la plus importante de travail à temps plein à la fin de la période de suivi. Chaque colonne affiche les résultats significatifs ($m < 0.001$), exprimés en coefficient de probabilité. Un coefficient de probabilité reflète la probabilité qu'une femme appartienne par exemple au modèle 5 au lieu du modèle 1 en comparaison avec les hommes. Dans le cas de cet exemple, ce coefficient de probabilité est d'1,5. En d'autres termes, les femmes ont 1,5 fois plus de chances que les hommes de se retrouver dans le modèle 5 plutôt que dans le modèle 1.

Un coefficient de probabilité supérieur à 1 représente une relation positive (en vert dans le tableau), tandis qu'un coefficient de probabilité inférieur à 1 indique une relation négative (en rouge dans le tableau). Pour les relations positives, la règle est plus la valeur est élevée, plus l'effet sera important. Pour les relations négatives, l'effet est toutefois plus important à mesure que la valeur diminue (se rapproche donc de zéro). À cet égard, les règles pratiques suivantes s'appliquent pour l'interprétation de l'importance : en cas de relation faible, les coefficients de probabilité se situent entre 0,7 et 0,9 ou entre 1,1 et 1,5 (respectivement rouge clair et vert clair) ; en cas de relation moyenne, les coefficients de probabilité se situent entre 0,4 et 0,6 ou 1,6 et 3,0 (respectivement rouge moyen et vert moyen) ; et en cas de relation forte, les coefficients de probabilité sont inférieurs ou égaux à 0,3 ou 4 et plus (respectivement rouge foncé et vert foncé). Lors des discussions au sujet des résultats, nous tenons surtout compte de la relation moyenne et forte.

Tableau B. Résultats significatifs ($m < 0.001$) de la régression logistique multinomiale

	Modèle 2 vs modèle 1	Modèle 3 vs modèle 1	Modèle 4 vs modèle 1	Modèle 5 vs modèle 1	Modèle 6 vs modèle 1
Genre					
Femmes vs Hommes				1,5	
Âge					
25 à 29 ans vs 17 à 24 ans	1,8	1,8			0,7
30 à 49 ans vs 17 à 24 ans	5,6	2,5	1,5	4,1	0,8
50 à 65 ans vs 17 à 24 ans	12,7	4,3	2,4	2,6	
Niveau d'études					
Moyennement qualifié vs Peu qualifié					1,2
Hautement qualifié vs Peu qualifié	2,4		0,7	0,4	1,7
Inconnu vs Peu qualifié					
Région					
Région flamande vs Région de Bruxelles-Capitale	0,3	0,3	0,4		0,7
Région wallonne vs Région de Bruxelles-Capitale	0,3	0,5			0,7
Nationalité					
Etrangers européens vs Belges					2,1
Etranger non européens vs Belges			0,3		1,7
Indication de salaire					
Pas d'indication de salaire vs Tranche de salaire la plus basse					
Deuxième tranche de salaire vs Tranche de salaire la plus basse	0,6				0,7
Troisième tranche de salaire vs Tranche de salaire la plus basse					
Tranche de salaire la plus élevée vs Tranche de salaire la plus basse	0,5	0,7	0,5		
Période d'indemnisation					
Deuxième période vs Première période	3,4	9,5	2,7	1,9	1,5
Troisième période vs Première période	8,8	19,7	4,9	5,0	1,8
Ne s'applique pas vs Première période				21,2	
Statut					
Admis sur la base des études vs Admis sur la base d'un travail à temps plein	0,0				
Admis sur la base d'un travail à temps partiel volontaire vs Admis sur la base d'un travail à temps plein			0,4		1,7
Chômage avec complément d'entreprise vs Admis sur la base d'un travail à temps plein	0,0				
Catégorie famille					
Isolés vs Cohabitants		1,7	1,5		
Chefs de famille vs Cohabitants		1,9	2,0		

Résultats de l'analyse de régression logistique multinomiale

La probabilité de se trouver dans le modèle 2 plutôt que dans le modèle 1 est :

- 1,8 fois plus élevée pour les 25-29 ans que pour les 17-24 ans.
- 5,6 fois plus élevée pour les 30-49 ans que pour les 17-24 ans.
- 12,7 fois plus élevée pour les 50-65 ans que pour les 17-24 ans.
- 2,4 fois plus élevée pour les personnes hautement qualifiées que pour les personnes peu qualifiées.
- 0,3 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région flamande que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 0,3 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région wallonne que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 0,6 fois plus faible pour les CCI-DE avec la deuxième tranche salariale que pour ceux avec la tranche salariale la plus basse.
- 0,5 fois plus faible pour les CCI-DE avec la tranche salariale la plus élevée que pour ceux avec la tranche salariale la plus basse.
- 3,4 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la deuxième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 8,8 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la troisième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 0,03 fois plus faible pour les CCI-DE après des études qu'après des prestations de travail à temps plein.
- 0,02 fois plus faible pour les CCI-DE avec un complément d'entreprise qu'après des prestations de travail à temps plein.

La probabilité de se trouver dans le modèle 3 plutôt que dans le modèle 1 est :

- 1,8 fois plus élevée pour les 25-29 ans que pour les 17-24 ans.
- 2,5 fois plus élevée pour les 30-49 ans que pour les 17-24 ans.
- 4,3 fois plus élevée pour les 50-65 ans que pour les 17-24 ans.
- 0,3 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région flamande que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 0,5 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région wallonne que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 0,7 fois plus faible pour les CCI-DE avec la tranche salariale la plus élevée que pour ceux avec la tranche salariale la plus basse.
- 9,5 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la deuxième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 19,7 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la troisième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 1,7 fois plus élevée pour les isolés que pour les cohabitants.
- 1,9 fois plus élevée pour les chefs de ménage que pour les cohabitants.

La probabilité de se trouver dans le modèle 4 plutôt que dans le modèle 1 est :

- 1,5 fois plus élevée pour les 30-49 ans que pour les 17-24 ans.
- 2,4 fois plus élevée pour les 50-65 ans que pour les 17-24 ans.
- 0,7 fois plus faible pour les personnes hautement qualifiées que pour les personnes peu qualifiées.
- 0,4 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région flamande que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 0,5 fois plus faible pour les CCI-DE avec la tranche salariale la plus élevée que pour ceux avec la tranche salariale la plus basse.
- 2,7 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la deuxième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 4,9 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la troisième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 0,4 fois plus faible pour les CCI-DE après des prestations de travail à temps partiel volontaire qu'après des prestations de travail à temps plein.
- 1,5 fois plus élevée pour les isolés que pour les cohabitants.
- 2,0 fois plus élevée pour les chefs de ménage que pour les cohabitants.

La probabilité de se trouver dans le modèle 5 plutôt que dans le modèle 1 est :

- 1,5 fois plus élevée pour les femmes que pour les hommes.
- 4,1 fois plus élevée pour les 30-49 ans que pour les 17-24 ans.
- 2,6 fois plus élevée pour les 50-65 ans que pour les 17-24 ans.
- 0,4 fois plus faible pour les personnes hautement qualifiées que pour les personnes peu qualifiées.
- 0,3 fois plus faible pour les étrangers non européens que pour les Belges.
- 1,9 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la deuxième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 5,0 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la troisième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 21,2 fois plus élevée pour les personnes auxquelles la période d'indemnisation ne s'applique pas que pour celles qui sont dans la première période.

La probabilité de se trouver dans le modèle 6 plutôt que dans le modèle 1 est :

- 0,7 fois plus faible pour les 25-29 ans que pour les 17-24 ans.
- 0,8 fois plus faible pour les 30-49 ans que pour les 17-24 ans.
- 1,2 fois plus élevée pour les personnes moyennement qualifiées que pour les personnes peu qualifiées.
- 1,7 fois plus élevée pour les personnes hautement qualifiées que pour les personnes peu qualifiées.
- 0,7 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région flamande que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 0,7 fois plus faible pour les CCI-DE de la Région wallonne que pour ceux issus de la Région de Bruxelles-Capitale.
- 2,1 fois plus élevée pour les étrangers européens que pour les Belges.
- 1,7 fois plus élevée pour les étrangers non européens que pour les Belges.
- 0,7 fois plus faible pour la deuxième tranche salariale que pour la tranche salariale la plus basse.
- 1,5 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la deuxième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 1,8 fois plus élevée pour les personnes qui sont dans la troisième phase que pour celles qui sont dans la première période.
- 1,7 fois plus élevée pour les CCI-DE après des prestations de travail à temps partiel volontaire qu'après des prestations de travail à temps plein.

